

Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée

Repères chronologiques d'un « chamboulement » pédagogique et institutionnel



Sommaire

AVANT-PROPOS	Le comité de rédaction	3
LES APP OU UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR	Michel Tétart	6
PETITE HISTOIRE DE LA GRANDE AVENTURE DES APP	Michel Marchand	18
2007-2017 - L'APAPP : DEJA 10 ANS D'HISTOIRE	Marie-Anne Corbin	25
2017 : Passage de relais dans la continuité	Laurence Martin	41
Conclusion	Marie Boucon	43
TEMOIGNAGES : LES FILS ENTRELACES DE PARCOURS CROISES		44
	Muriel Marseglia et Fanny Doerr	45
	Nicole Marty	47
	Myriam Lefauqueur	48
	Virginie Chabanaïs	50
	Christophe Wambst	52
	André Moisan	53
	Jean Vanderspelden	57
	Evelyne Deret	60

Avant-Propos

Le comité de rédaction

Vous avez entre les mains 30 ans d'histoire des APP.

Pour vous conter cette formidable aventure, nous avons choisi de privilégier une approche chronologique, par grandes étapes, en demandant aux acteurs essentiels de chacune d'entre elles de replonger dans les traces du passé et d'en rédiger une trace, une synthèse.

Michel Tétart, animateur national des APP de 1986 à 2007, redonne les éléments clés de 20 ans de déploiement, d'expérimentation, de partenariats institutionnels et politiques conduits sous la légitimité de l'état.

Michel Marchand, coordinateur APP retrace les combats menés pendant 10 ans (de 1996 à 2007) au nom des réseaux régionaux, organisés en Regroupement National. Eviter les baisses des financements, maintenir le mode subvention, anticiper les effets de la décentralisation, puis structurer différemment le réseau aux vues des changements d'orientation et des modes d'achat de l'état par la création de l'APapp, furent les axes clés de cette période.

Maurice Monoky, Marie-Anne Corbin, Marie Boucon, Présidents successifs de l'Association pour la Promotion des APP détaillent les 10 premières années de l'APapp de 2007 à 2017 en précisant les dynamiques qui conduiront à structurer, consolider, puis faire reconnaître l'APapp et, à travers elle, les APP.

Mais, au-delà de ces repères, nécessaires mais réducteurs, il nous semble que l'ensemble des acteurs et compagnons des APP ont su et savent encore mettre en œuvre très concrètement un mode de faire et de décider unique.

Ce guide repère est donc étayé de témoignages d'acteurs et d'actrices APP investis dès le début et mobilisés tout au long de ces années ainsi que de compagnons de route qui ont aidé les APP à relever le défi de leur autonomie.

Aussi nous vous invitons à lire les pages qui suivent en appréciant l'originalité et la modernité des dynamiques qui continuent à irriguer le réseau.

Connaissez-vous un réseau équivalent qui a su concilier l'action, la réflexion et l'expérimentation sur divers plans (pédagogique, institutionnel, politique) sans céder sur ce qui fonde l'esprit APP : une pédagogie personnalisée pour l'émancipation des personnes ?

Le cahier de charges et les remontées statistiques sont certes des axes structurants, des repères qui ont permis une constance et une cohérence. Mais, autour de ces axes, il faut souligner les points suivants : l'appropriation ?? par des équipes pluridisciplinaires engagées, un travail en finesse de tutorat auprès des personnes, des coopérations locales et partenariales, des initiatives d'innovations technologiques et pédagogiques en appui sur les possibilités de mutualisation et d'échange offertes par la force du réseau.

Que cela soit au niveau pédagogique ou au niveau institutionnel, les APP savent, en confiance, combiner les synergies aux échelons locaux, régionaux et national.

Evidemment, au cours de ces 30 années, les APP ont eu leur lot de difficultés à dépasser. A plusieurs reprises, tout aurait pu s'arrêter... Mais le volontarisme, le militantisme, la réactivité, l'obstination parfois, la force du réseau sont toujours venus soutenir le travail d'une délégation, la rédaction d'un courrier ou étayer le montage de dossiers de plus en plus technocratiques et chronophages.

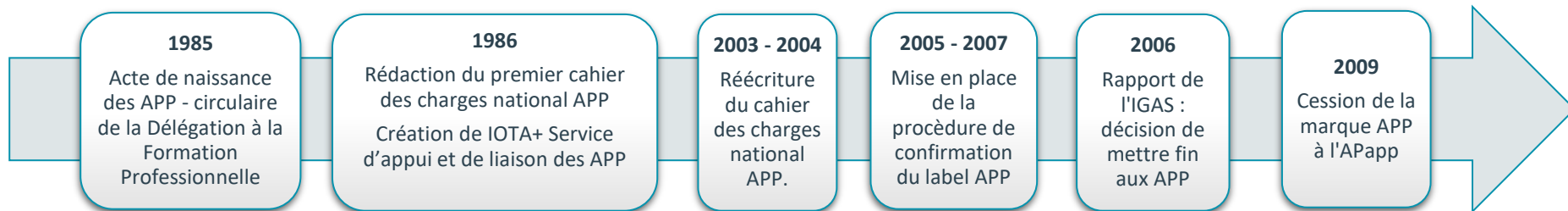
Des compagnons de route ont pu aussi parfois nous introduire dans des réseaux que notre pugnacité a su convaincre, construisant ainsi notre reconnaissance.

Ainsi ce réseau est à la fois structuré et agile, voire malin, sachant combiner la verticalité montante et descendante de l'information, et l'horizontalité des échanges et circuits de décisions.

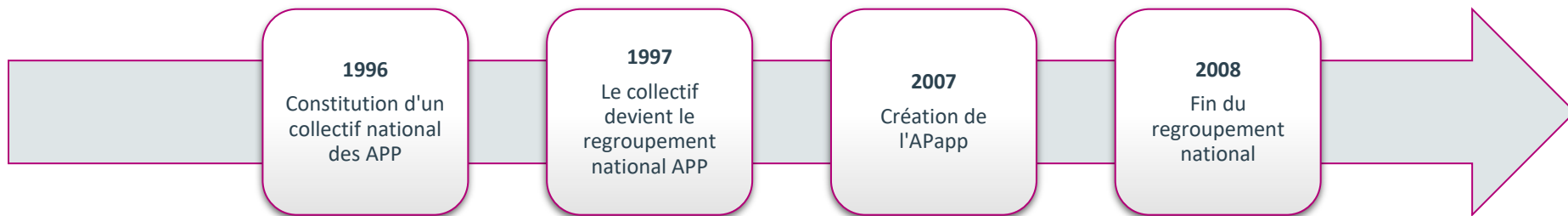
Encore aujourd'hui, les APP et l'APapp sont souvent dans des situations dans lesquelles le rapport de force est permanent, les enjeux économiques et institutionnels importants. Par expérience, nous savons que la posture constructive et engagée des APP est un gage pour traverser les épreuves et ne pas perdre le sens de l'action.

Ainsi, en 2027, nous aurons le plaisir de lire la suite de cette aventure rédigée par ceux qui aujourd'hui, à leur manière, prennent le relais depuis plusieurs mois avec vitalité.

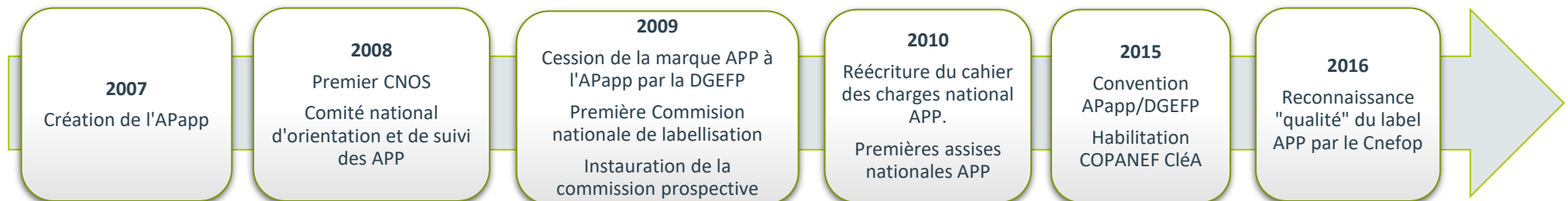
APP/Etat : 1985-2009



Le collectif National des APP : 1996-2008



L'APapp : 2007- ...



Les APP ou un engagement pour l'avenir

Michel Tétart

Animateur du réseau APP de 1986 à 2007
puis conseiller spécial de l'APapp

Les APP, des racines profondes et une si brève histoire !

Avec la mise en œuvre des dispositifs jeunes des années 80 (missions locales, stages en alternance, ouverture à tous les acteurs du champ social, économique, culturel, sanitaire), l'ambition est de créer un environnement et des réponses adaptés pour l'insertion des jeunes et ce, sans oublier la formation et les ponts à construire avec l'école. Grandes utopies dont certaines ont vu le jour, ainsi les lieux ressources devenus APP en était une il y a plus de 30 ans. Ils sont aujourd'hui une réalité bien que la construction de ce réseau soit passée par des phases successives. Ils sont plus que jamais là, prêts aujourd'hui, dans le champ de la formation « compétences clés », à poursuivre leur mission d'intérêt général au service des publics et des territoires. Ils ont, chevillée au corps, l'ambition de faire converger les rôles, les compétences et les moyens pour inventer des réponses-formation nouvelles, disponibles à tout moment pour tous et partout, adaptées au plus grand nombre et aux besoins de la société.

Cette aventure n'est pas venue de nulle part. Elle a cristallisé des années de militantisme au quotidien de centaines de personnes et d'institutions dont celles de l'Education populaire. Elle a bénéficié de circonstances exceptionnelles qui lui ont permis d'exister. Le souffle initial reste présent aujourd'hui encore.

Voici quelques repères clés qui ont vu naître, grandir, se développer, mûrir, un réseau de formation dont l'histoire est un modèle unique dans notre pays.

Avant étaient les lieux ressources...

Dès 1982, c'est la mise en œuvre du « dispositif jeunes » (création des PAIO¹ et des missions locales, développement massif des stages en alternance qu'ils soient d'insertion, de pré-qualification et/ou de qualification). Dès 1983, apparaissent les premières expérimentations des lieux ressources formation en Rhône-Alpes, Franche-Comté, Ile de France et d'autres régions à l'initiative des acteurs de terrain dans un cadre expérimental rendu possible par l'Etat (DRFP²).

Pourquoi ? Un constat : les stages programmés à l'avance (contenus, durées et dates) sont inadaptés à une partie des publics. La maîtrise des « connaissances générales et d'une culture technologique de base » est souvent un pré-requis nécessaire. Dans ces domaines, compte tenu des parcours et de leurs objectifs, la réponse à construire ne peut être que propre à chacune et à chacun... Or il n'est pas toujours nécessaire de faire un long parcours de remise à niveau, identique pour tous, pour mettre à jour des connaissances ou combler quelques lacunes.

Comment ? Inspirés d'expériences canadiennes et imaginés à partir de l'écoute portée aux jeunes concernés, la DFP³ autorise et finance des expérimentations de lieux ressources formation dont les principes sont :

- L'accueil individuel à tout moment
- Des contenus et des objectifs négociés dans le champ des connaissances générales

¹ PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation

² DRFP : Direction Régionale de la Formation Professionnelle

³ DFP : Délégation à la Formation Professionnelle

- Des durées liées au profil et au projet des personnes
- Une réponse pérenne de proximité
- Un pilotage et un suivi interinstitutionnels dans le cadre du dispositif local mis en place.

Et après ? La DFP commande une étude-évaluation après une année d'expérimentations. La pertinence et l'efficacité de la démarche sont confirmées ; la pédagogie personnalisée mise en œuvre favorise l'engagement des jeunes au travers d'un contrat pédagogique propre à chacun, accélère les acquisitions, dynamise, responsabilise et rend plus autonome la grande majorité des personnes. Le fait qu'elles ne soient pas rémunérées (contrairement aux stages) conforte ce constat. De plus, elle engage les formateurs et les organismes de formation à faire évoluer leurs approches pédagogiques. Les lieux-ressources sont, à ce niveau, un creuset précieux pour la recherche et l'innovation pédagogiques, « Graal » que la récente loi sur la formation professionnelle (celle de 1971 qui vient alors d'avoir 10 ans) a pour objectif de favoriser. La DFP, administratrice de missions, est à ce niveau très intéressée ! Le pilotage et le suivi interinstitutionnels permettent de placer ces espaces au cœur des parcours de formation, comme maillons d'un parcours d'insertion et comme maillons d'une offre locale de formation.

21 juin 1985 : acte de naissance des APP (Ateliers Pédagogiques Personnalisés)

Ils apparaissent sous la forme d'une annexe à la circulaire du dispositif jeunes 1985-1986 de la DFP. La dénomination APP est retenue afin de marquer l'identité propre à la démarche et éviter la confusion avec d'autres lieux dits ressources de l'époque. Les mots ont un sens : « atelier » pour souligner leur petite échelle, « pédagogique » pour indiquer que c'est un espace de formation ; « personnalisé » pour montrer qu'ils sont une réponse adaptée à chaque personne.

A partir de ce moment, les APP deviennent un des outils mobilisables dans le cadre du dispositif jeunes et des conventions globales territoriales. A chaque DRFP, à chaque opérateur ou acteur de le mettre en place. Les échos positifs des expérimentations transitent par les réseaux (missions locales, Education Nationale, Acerep⁴, Léo Lagrange, ...). Le réseau se développe progressivement à partir d'initiatives locales ou régionales prises par des acteurs divers. C'est un des marqueurs du réseau APP : ne pas s'être développé à partir d'une injonction forte de l'Etat mais au cours d'une co-construction pas à pas, reposant sur des volontés d'acteurs désireux de s'engager efficacement pour une formation adaptée aux jeunes. D'autres dispositifs plus puissants et « portés » par les pouvoirs publics ne survivront pas à une approche par trop centralisée et autoritaire. L'automne 1985 voit une première phase d'essaimage dans une cinquantaine de sites.

13 mars 1986 : seconde circulaire APP

Elle consolide les conditions de mise en œuvre et de financement, renforce la spécificité des APP et accélère le développement du réseau au niveau national.

Parmi les éléments ayant favorisé la consolidation des APP, il faut citer la mise en place des TUC⁵ et la problématique de leur formation (activité rémunérée à mi-temps pour les jeunes 16 – 25 ans). La question d'une formation d'accompagnement pour favoriser leur accès à l'emploi est posée et les APP s'avèreront une des réponses les plus utilisées. Ils le seront par la suite pour d'autres formules de ce type comme les emplois jeunes, les emplois d'avenir, ...

Si cette circulaire confirme le principe de la subvention par l'Etat (DFP) pour le public relevant de sa compétence, elle ouvre la porte à d'autres financeurs : ANPE⁶, Régions (leur compétence en matière de

⁴ ACEREP : association du centre d'études et de réalisations pour l'éducation permanente, sous tutelle de la Caisse des dépôts et consignations.

⁵ TUC : Travaux d'utilité collective

⁶ ANPE : Agence nationale pour l'emploi

formation des adultes vient d'entrer en vigueur en 1986), les entreprises, d'autres acteurs publics tels les collectivités locales, ...). Cette ouverture sera déterminante pour l'avenir, la croissance des APP et la diversification des publics. Les adultes de plus de 25 ans ont frappé très vite à la porte des APP déjà en place.

Elle conforte également le fait qu'un APP porte une démarche dont les principes, les caractères, les modalités d'organisation et de financements, les publics bénéficiaires, les domaines de formation sont inscrits dans un cahier des charges national. Cette démarche doit être portée par un organisme de formation préexistant, quel que soit son statut. Celui-ci est attributaire de la subvention et s'engage à mettre en œuvre l'action en référence à ce cahier des charges. Il constitue une équipe pédagogique autour d'un coordonnateur (le plus souvent une coordonnatrice). L'équipe pluridisciplinaire peut être constituée de formateurs d'organismes de formation différents : Education Nationale, AFPA⁷, CFA⁸, associations, ... Ce type de « montage » sera effectif dans une centaine de sites, les dix premières années de l'aventure APP. Un des enjeux clairement affichés est que l'équipe participe à la transformation de l'offre de formation au sein des organismes eux-mêmes, au-delà du périmètre APP !

L'ancrage territorial est également inscrit comme composante de la démarche tant d'un point de vue politique (chaque APP doit avoir un comité de pilotage inter-institutionnel) que d'un point de vue pratique pour favoriser la gestion des parcours des personnes.

Quant aux publics, la diversité est la règle en termes d'âges, de niveaux, de statuts et de domaines de formation inscrits dans le champ des connaissances générales et de la culture technologique de base. Ce dernier terme sera un des sujets de réflexion, voire de polémique des années suivantes autour des domaines d'activités de l'APP). Seule l'évolution des technologies numériques et l'apparition des « compétences clés » permettront de clarifier les choses. En revanche, la non rémunération des personnes attachées à leur présence en APP (elles sont stagiaires de la formation professionnelle non rémunérés) et l'impossibilité de faire de l'alternance sont confirmées. Les APP doivent être un maillon de courte durée qui complète, sans se substituer à elles, d'autres formules.

Dans la circulaire apparaît la création de IOTA+, le service d'appui et de liaison des APP dont l'objectif est d'organiser les échanges entre les opérateurs et les équipes APP, d'informer, d'accompagner et de former celles et ceux qui sont déjà APP ou qui souhaitent « porter » un APP dans le futur.

C'est le moment où se met en place un groupe de pilotage national constitué, autour de la DFP, de partenaires diversifiés tel le CNED⁹ (complice de la première heure de l'émergence des APP), de Centre-Inffo, de l'Université de Rouen, des CAFOC¹⁰ de Lyon et Grenoble, de l'AFPA, de l'ANPE, du Ministère de la Justice, présidé par Gilbert Bonnemaïson, Député-Maire d'Epinay sur Seine et Vice-Président du Conseil National de Prévention de la Délinquance. Les bases du partenariat du réseau APP avec les institutions et les acteurs nationaux sont d'ores et déjà jetées. Elles seront constantes et prendront, au cours de leur histoire, des formes variées.

Dès mars 1986...

Le nombre d'APP croît mois après mois. D'une soixantaine en avril 1986, ils sont une centaine à la fin de l'année pour atteindre près de 300 en 1989. Ils seront 480 (et plus de 300 antennes) dans la période du plus grand développement du réseau. Seul l'arrêt brutal en 2007 des règles de départ fixées par la DGEFP¹¹

⁷ AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

⁸ CFA : Centre de formation d'apprentis

⁹ Centre National d'Enseignement à Distance

¹⁰ Centre Académique De Formation Continue

¹¹ DGEFP : Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.

(subvention versée à un organisme de formation sur la base d'un cahier des charges national) mettra fin au développement du réseau. En 2008, le « mode marché » pour des actions de type « compétences clés » déstabilisera et fragilisera le réseau et sa capacité à mailler le territoire. Les APP ont été présents dans toutes les régions et dans tous les types de territoires : rural, péri-urbain, urbain et ultra-marin. Cette volonté d'apporter une réponse formation de proximité a permis au réseau d'accueillir, depuis sa création, plus de 3 millions de personnes, preuve s'il en était besoin qu'il a ouvert un accès à la formation à des millions de personnes qui n'auraient pu en bénéficier autrement.

La mise en place de l'animation nationale dite « IOTA+ » (le petit quelque chose en plus...) est le vecteur essentiel de l'identité, du partage, de la co-construction et, surtout, porteur des valeurs communes. Voulue par la DFP, l'idée était de prendre appui sur le fonctionnement informel qui avait présidé à l'émergence du réseau. L'exigence était aussi d'accompagner les équipes en place comme de créer de nouveaux APP pour favoriser l'innovation par le partage d'expériences.

Concrètement, dès cette date :

- **Une équipe permanente nationale est constituée de 2 personnes à temps plein.** Pendant un an, une personne du CNED à mi-temps complétait l'effectif.
- **Un programme national de formation de formateurs est mis en place par les organismes qui ont participé aux premières expérimentations.** Une première session est organisée au niveau national. D'autres suivront selon une géographie inter-régionale. En 2 ans, près de 150 formateurs en bénéficieront. C'est l'un des creusets de l'esprit APP, de l'amélioration de la réponse pédagogique au regard des pratiques pour fixer ses principales caractéristiques identiques pour tous les APP et de la nature et de la réalité du fonctionnement en réseau.
- **La création de supports et d'outils de communication**
 - Un bulletin papier de 8 pages relatant l'actualité du réseau. Parution entre 4 et 6 numéros par an, plus des numéros hors-séries, entre autres, ceux sur les statistiques annuelles. A la base de chaque numéro un édito « politique » et un gros plan... sur un APP rédigé suite à une visite sur site. Le premier portrait est celui de l'APP d'Alès. Le comité de rédaction autour de l'équipe permanente est composé de Centre Inffo, du Ministère de l'Education Nationale, du CNED et de personnes qualifiées. Diffusé à plus de 2500 exemplaires, ce bulletin est destiné au réseau, aux DRTEFP¹² et aux autres services de l'Etat, aux Conseils Régionaux et à tous les partenaires et personnes ou institutions abonnés.

Le numéro 68 a été le dernier bulletin paru en janvier 2008. Une quinzaine de numéros « hors-série » sont également parus sur toute la période.

Support fondamental de communication interne et externe, son rôle a été important pour mieux faire se connaître les formateurs et faire connaître les APP à une période où les technologies numériques balbutiaient. Pour l'équipe nationale, il était l'occasion de rencontrer les équipes et de raconter leurs réussites, leurs pratiques, leurs outils et leurs interrogations, ...
 - IOTEL, le service télématique des APP. Sa création était une commande de la DFP qui en a financé le développement. Le choix s'est porté sur la société Médialto et son service DEVTEL. A l'époque d'internet, évoquer le minitel a un côté « vintage » certes, mais il ne faut pas oublier ce que le réseau doit à cette technologie qui paraît aujourd'hui archaïque. A l'époque, elle a permis de développer

¹² DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

des modalités de communication et de capitalisation sans équivalent. Elle a contribué à forger l'esprit APP au sein du réseau et à le rendre « agile » (pour employer une expression d'aujourd'hui) dans un mode de communication horizontal.

IOTEL offrait :

- **Une messagerie** (très proche de ce que permet internet de nos jours) : une BAL par site, des listes de diffusion partagées et organisées, en particulier, en listes régionales... En fait, seul l'envoi de fichiers attachés n'était pas possible. Les qualités de cette messagerie étaient multiples : rapidité de la communication, convivialité, diffusion d'informations, réalisation d'enquêtes, etc. Dès 1986, le réseau disposait d'un outil numérique performant. Anticipation prémonitoire au moment de l'arrivée des technologies de l'internet dix ans plus tard.
- **Une outillthèque** : la question des outils pédagogiques ou de gestion a été, dès le départ, centrale pour les APP. Connaître ce que les autres utilisaient (outils achetés dans le commerce ou conçus par l'équipe) était hier comme aujourd'hui une attente centrale des formateurs. Le service proposait un « masque » que chacun devait remplir : description de l'outil, avis, auteur de la fiche, conditions d'achat ou d'échange.... La consultation était accessible à tous. Plus de 150 fiches ont ainsi été produites. Mais il est clair que, si la consultation était importante, l'échange d'outils par ce biais n'a pas été à la hauteur des attentes. Aujourd'hui encore, cette question de banque d'outils et d'échanges sur les usages reste au cœur de l'activité de l'animation nationale et de l'APapp.
- **Bulletel** : parution mensuelle par l'équipe IOTA. On y trouvait les échos de l'actualité du réseau et l'écho du champ de la formation.

La mise en place de cet outil de communication et d'échanges, sa présentation, son mode d'emploi ont nécessité des journées de formation organisées en région, ouvertes aux équipes, coordonnateurs, formateurs et secrétaires, ... Ce fut le premier cycle de rencontres destiné à l'ensemble du réseau qui, par le biais d'un outil technique, a permis à tous les intervenants de se connaître, de se rencontrer, d'échanger. Les racines du réseau puisent dans ces moments.

L'exemple le plus symbolique est « l'invention » de l'outil statistique. Très vite est apparue la difficulté de rendre compte en termes statistiques de l'activité APP. Le modèle attaché aux stages étant inadapté, chaque DRFP improvisait son propre système qui ne reflétait pas, dans la majorité des cas, la nature de l'activité, des publics et des résultats. Bricolages certes souvent ingénieux mais qui ne traduisaient pas la réalité. De plus les outils « bricolés » n'étaient pas stabilisés ! Un cahier des charges national conduisait à une activité potentiellement homogène pour laquelle pouvaient être construits des indicateurs homogènes. L'écho de ces difficultés ressortait à chaque rencontre. C'est au cours de la tournée de présentation de l'outil IOTEL, en région Poitou-Charentes pour être précis, que l'étincelle s'est produite : pourquoi ne pas construire un outil de suivi statistique homogène au niveau national, stable, utilisant le vecteur minitel ?

- Les statistiques APP : s'il ne s'agit pas ici d'en développer les modalités, peut-être faut-il en rappeler les principes, fruits d'une concertation entre les APP, les DRFP et le développeur technique. Dites « stats IOTA », ils étaient à la fois un moyen de suivi pour les DRTEFP et les principaux financeurs, mais également un moyen de pilotage pour chaque site et un support de valorisation de l'activité globale du réseau.

Les principes en étaient les saisies mensuelles, les cumuls régionaux et national, consultables mois par mois et par année.

Parmi les vertus de ce système, nous pouvons citer :

- La quinzaine de tableaux proposés, décrivant les publics, l'activité et le suivi des bénéficiaires conçus à la suite d'une large consultation, sont devenus la carte d'identité partagée du réseau, en interne, vis-à-vis des financeurs **et un** support de valorisation et de communication. Les APP doivent à ce système une part de leur longévité : ils avaient la capacité, auprès de l'Etat et des autres financeurs publics, d'apporter des données chiffrées sur leur activité et les résultats
 - La présentation de l'outil statistique APP sur le fond et l'appropriation de son mode d'emploi ont donné l'opportunité à l'équipe de IOTA+ d'aller dans toutes les régions, de rencontrer toutes les équipes et les financeurs.
 - Le système a donné une consistance au réseau, une image de l'activité globale et des diversités de mises en œuvre en régions ou par site. Il a rendu possible des analyses étayées et rigoureuses de l'activité.
 - Dès sa création plusieurs APP et, ensuite, plusieurs développeurs ont créé des outils informatiques pour favoriser la gestion globale des APP
- Parution de guides repères et d'outils de communication. Pour accompagner les équipes, l'animation nationale a produit un certain nombre de documents de référence, véritables aides méthodologiques à destination des équipes APP. Ces guides ont été publiés et diffusés dans le cadre d'une collection éditée par la DFP.
- **Guide repère pour la création d'un APP (1987)** - Il s'agit d'un vade-mecum portant à la fois sur la dimension pédagogique et l'organisation du cadre institutionnel dans lequel se construit et vit l'APP.
 - **Guide repère pour la gestion d'un APP (1988)** - Gérer un APP à entrées et sorties permanentes nécessite un mode de gestion complexe auquel les organismes de formation n'étaient jusqu'alors pas habitués. C'est pour leur donner les instruments utiles que IOTA+ réalise et diffuse ce guide qui précise les indicateurs et propose les outils de gestion spécifiques. Des formations dédiées à cette approche sont organisées en région, pour tous les APP volontaires.

En mars 1988, première rencontre nationale.

Elle se tient à la Cité universitaire de Paris. Co-organisée par Centre Inffo et IOTA+, elle a rassemblé près de 500 personnes. Elle marque une étape importante de la reconnaissance du réseau par les institutions et les partenaires. Elle est le moment où le « collectif APP » prend conscience de lui-même, de son unité, des valeurs communes, ...

De 1989 à 2006 : un développement continu et diversifié

- **1989 voit l'émancipation des APP.** Au niveau des financements de l'Etat, ils « sortent » du dispositif « jeunes ». C'est une reconnaissance financière et politique de leur existence, de leur spécificité et de leur réussite. Par la suite, cette décision montrera que les APP seront exposés en tant que tels aux aléas des évolutions de la ligne de financement dédiée. A l'inverse, en rendant visibles certaines baisses potentielles, cela permettra au réseau de réagir et de commencer à s'organiser en regroupement national dès le milieu des années 90.
- **Les premières statistiques nationales** permettent de se rendre compte de l'importance du nombre de personnes bénéficiant d'une prestation APP (200 000 par an en moyenne sur la période), du nombre d'heures réalisées (entre 13 et 14 millions par an) et surtout de la diversité des apprenants (niveaux VI

à IV et plus, 75% de femmes, présence majoritaire d'adultes de + de 25 ans pour ne retenir que les principales données). Ainsi se confirme le fait que les APP accueillent, dans le même espace- temps, des personnes nombreuses et **différentes** pour des prestations propres à chacune.

- **Deux publications complètent les précédentes :**

- Le centre de ressources en APP - C'est le cœur pédagogique de la démarche. Le document est la formalisation du travail réalisé par l'équipe du Creusot. Diffusé largement, il sera l'objet de journées de formation organisées dans plusieurs régions
- Plus haut les projets ! - Vidéogramme de 12 minutes réalisé avec l'équipe de l'APP de Lille. Son objet est double : outil de présentation de l'APP pour les futurs apprenants, support de communication pour les partenaires actuels et à venir des APP. Diffusé dans tout le réseau à plus de mille exemplaires, il servira d'outil d'information à tout le réseau pendant près de 20 ans !

- **Expérimentation et développement des ANTP** (antennes APP en milieu carcéral). Nées du partenariat national avec le CNDP et le Ministère de la Justice, elles seront une cinquantaine en activité pendant une quinzaine d'années. Elles ont fonctionné au travers d'un financement propre. Un système statistique spécifique leur sera dédié. Faute de soutien côté justice, elles ont progressivement disparu. Deux sont encore en activité à ce jour. En moyenne 2 500 détenus par an ont été formés.

L'animation nationale APP a, parmi beaucoup d'autres activités, accompagné, porté, initié un certain nombre de « chantiers ».

- Elle a conduit des expérimentations en co-pilotage avec le CNED et permis la signature de conventionnements APP/CNED. Les prestations d'accompagnement d'inscrits au CNED par les APP étaient payées par celui-ci.
- Elle a accompagné le développement des animations régionales APP.
- En 1994, les Ateliers Pédagogiques Personnalisés deviennent les Ateliers de Pédagogie Personnalisée. Introduction du FSE dans le financement national des APP
- En 1995, création du FFFOD¹³. IOTA en est membre fondateur. Sur le champ des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la formation ouverte et/ou à distance, aujourd'hui du numérique, le réseau a toujours été en veille et les APP en pointe dans son usage. Il a été associé à plusieurs instances de réflexion (ADITE¹⁴ avec les entreprises, ...) et programmes (licences mixtes de la DGEFP, puis FORE, ...). C'est dans ce contexte que se met en place, grâce à des fonds européens, le programme AUTOFOD (apprendre à utiliser les nouvelles technologies en formation ouverte et à distance). Environ un millier de formateurs APP suivra une session de 3 jours dans le cadre de cette action. Le réseau est aussi très réactif aux offres de diffusion de ressources numériques tels la BPS de la 5, TFS de l'AFPA, ...
- En 1998, ouverture du site internet www.app.tm.fr. Dépôt de la marque APP à l'INPI¹⁵ par la DGEFP.
- Entre 1998 et 2002, le réseau est associé à des études telles celle sur les besoins de formation des publics les moins qualifiés du secteur des services avec la CCIP¹⁶. Un autre projet piloté par la DGEFP concerne l'accès ou le maintien en apprentissage des jeunes peu qualifiés. Conduit au niveau national, il implique une dizaine d'APP.
- L'animation nationale, les APP eux-mêmes, voire les animations régionales, ont été engagées dans plusieurs programmes européens permettant à la fois de conforter le réseau au niveau national, en

¹³ FFFOD : Forum Français pour la Formation Ouverte et à Distance

¹⁴ ADITE : Association pour le Développement et l'Insertion des Technologies Educatives

¹⁵ INPI : Institut national de la propriété industrielle

¹⁶ CCIP : Chambre de commerce et d'industrie de Paris

particulier au moment des déplacements dans les pays partenaires, mais également de le confronter aux réalités d'autres pays de l'Union Européenne (Pays-Bas, Italie, Pays de Galles, Belgique, ...)

- En 2000-2002, la DGEFP, dans le cadre d'un accord ministériel France/Chine, a souhaité que le réseau APP soit mis en avant lors des échanges et des visites réciproques de délégations dans chaque pays. A l'occasion d'une des visites à l'APP du Baugé, le chef de la délégation chinoise, prenant conscience de la spécificité de la démarche APP, a déclaré : « C'est ça la formation du XXIème siècle ! »

Tous ces projets permettent de faire connaître concrètement aux partenaires ce que sont et ce que font les APP, de clarifier le large spectre de leurs potentialités.

De IOTA+ à l'APapp : rupture et continuité (2002-2007)

Au regard du contexte et des conditions de sa création en 1985, puis de son développement les années suivantes, il est possible de dire qu'en 2002, le réseau a atteint un stade de maturité. Sa réussite est reconnue, mais... il n'est pas assez connu, dit-on ! Certes... sauf par les milliers de professionnels qui y travaillent et par les dizaines de milliers qui en bénéficient dans toutes les régions ! 2002 est aussi l'année de la rédaction de l'ouvrage, *Les APP ou l'autoformation accompagnée en actes*, coordonné par Philippe Carré et Michel Tétart et paru en 2003 aux éditions de l'Harmattan.

Parmi les éléments de structuration du réseau à cette date :

- **Le pilotage du « dispositif national APP » par la DGEFP** sur la base d'un financement dédié (budget Etat abondé par le FSE) avec un chargé de mission référent. Le pilotage est conduit en région par les DRTEFP dans le cadre d'une politique nationale, déconcentrée. Les organismes de formation de toute nature juridique perçoivent une subvention annuelle en référence au cahier des charges national. La dernière actualisation en a été faite en 1994. Ce financement engage chaque structure ayant une convention APP avec une DRTEFP, donc chaque APP doit réaliser un volume d'activités horaires et accueillir un nombre de stagiaires sur une année propre à chaque site, sur la base des résultats de l'exercice précédent et des objectifs affichés dans le projet annuel de l'APP (sous réserve de la disponibilité des crédits !). Au-delà, les financements sont divers et variables en fonction des régions et des sites (Régions, Départements, collectivités locales, ... entreprises et OPCA¹⁷).
- **L'animation nationale dite IOTA+** ancrée au sein d'Algora. Elle fonctionne sur la base d'une subvention annuelle de la DGEFP à laquelle il faut ajouter quelques accords comme ceux avec le Ministère de la Justice pour les ANTP (Antennes APP en milieu pénitentiaire) et, plus tard, à partir de 2005, avec des « commandes » d'OPCA ou d'entreprises dont le réseau commercial de Renault. Concernant le financement de l'animation nationale, il est important de noter que, dès sa création en 1986, en raison de ses faibles moyens (insuffisants au regard de ses ambitions !), l'animation a fait payer la partie matérielle de ses productions (vidéos, ouvrages, bulletins, ...). Au début des années 2000, l'ensemble de ces prestations ont été forfaitisées dans un « abonnement annuel » fixé à 180 € en 2007 !
Bien sûr, la subvention de l'Etat couvrait l'ensemble de l'activité déployée par l'équipe (4 personnes en équivalent temps plein dont un coordonnateur national) incluant les visites de sites, la participation aux réunions régionales, les journées d'information/formation, ...
Il est certain que cette « culture » de la participation aux coûts de certains services a facilité la transition de 2008, quand l'APapp a, par nécessité de survie cette fois, demandé à chaque APP de contribuer au financement de ses activités. Cette demande marquait un nouvel élément contribuant à la continuité du réseau et de l'animation nationale.

¹⁷ OPCA : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

- Les marqueurs de l'activité de l'animation nationale sur cette période :
 - La mise en place des « journées d'accueil des nouveaux coordonnateurs », journées voulues comme un temps « d'initiation » des nouveaux et nouvelles venues dans le réseau. Une session par an a permis d'accueillir une centaine de personnes pour leur transmettre les outils de pilotage d'un APP tant sur les plans de la pédagogie que de l'organisation interne et du développement territorial. Le plus important était de leur faire partager « l'esprit APP ». Ces journées ont connu un réel succès et contribué à intégrer dans le réseau une nouvelle génération de professionnels militants de la cause APP.
 - La rédaction et la mise en œuvre d'accords avec les partenaires (le CNED, la Police Nationale pour la formation des adjoints de sécurité, l'UNFP pour la reconversion des joueurs de foot professionnels, l'OPCA PL pour l'accompagnement des assistants des dentistes et des vétérinaires, Renault, ...). Ce mouvement d'accords à caractère national sera ensuite poursuivi et approfondi par l'APapp.
 - La participation et/ou l'organisation de colloques sur de nombreux thèmes, sur, par exemple, la thématique du numérique, de l'autoformation (Montpellier, Toulouse, ...).
 - N'oublions pas non plus l'animation et le développement du site internet (dont le suivi statistique), la publication régulière du bulletin papier et de brochures thématiques. L'outil internet a permis de développer un service autour des outils pédagogiques au travers d'une démarche dite « APP testeurs » : des supports pédagogiques, le plus souvent numériques étaient testés par les équipes volontaires, les résultats partagés sur le site internet APP.
 - Le suivi du projet SARAPP (sites antennes rurales d'APP) initié en Midi-Pyrénées (75 antennes en 2006) et l'accompagnement de son développement comme un modèle de référence dans d'autres régions. Ce type de déploiement a été un des points d'orgue de la dimension interrégionale du réseau qui a existé à plusieurs moments de l'histoire, en particulier au cours des années 2000.

- **Les animations régionales.** Officiellement au nombre de 18 sur 26 régions ayant des APP actifs. Leurs configurations ont été très diverses tant en termes de moyens que de structuration. Ces animations étaient parfois gérées par des APP sur la base d'une commande de l'Etat et/ou de la région, parfois confiées à un prestataire externe, parfois gérés dans une forme d'autogestion. Une douzaine a eu une activité structurée et continue autour de la pédagogie, du politique, des compétences des équipes, de la communication. Réunies en moyenne quatre fois par an par IOTA+, ces rencontres étaient un espace d'échanges sur des situations et des contextes régionaux très diverses, d'échanges de pratiques riches d'enseignement pour chacun et de prises d'initiatives communes. C'est au cours d'une de ces rencontres qu'est né « APP en résonance » dont le principe est de permettre aux APP aux niveaux local, régional et national de communiquer à partir de supports conçus en commun, partout en France et dans les DOM au même moment. Depuis 2002, date des premières journées « Résonance », elles ont lieu chaque année, pilotées par l'APapp aujourd'hui.

- **Le regroupement national APP (voir chapitre dédié)**

La transition...

En mai 2006, sur la base d'un rapport de l'IGAS, la DGEFP décide de mettre fin, à la fin de l'année, à l'activité d'Algora, au programme FORE (formation ouverte et ressources éducatives), à l'animation nationale APP, tout en s'interrogeant sur le principe de son engagement concernant le réseau APP, outil qui a fait ses preuves et est apprécié par ses services et les partenaires.

L'engagement dans le projet APP-entreprises en 2006 avec le réseau commercial de Renault ouvre l'opportunité d'un sursis pour le réseau APP et l'animation nationale. Trois des personnes de l'équipe de l'animation nationale décident de poursuivre leur action et leur engagement et d'accompagner la transition jusqu'à fin 2007.

C'est le moment où l'APapp est créée. La volonté de poursuivre est là, du côté réseau comme du côté des personnes en charge de l'animation nationale. Reste à pérenniser un réseau APP dans un paysage dans lequel les repères sont incertains. Le regroupement national devenant APapp cristallise, dès ce moment-là, l'énergie collective pour engager la suite.

Actualiser le cahier des charges, évaluer et développer le réseau.

La DGEFP, consciente de l'intérêt de ce réseau, appréciant à la fois les résultats chiffrés positifs et l'originalité de la démarche tant sur le plan de la pédagogie que du montage institutionnel (qui permet l'ancrage territorial d'une démarche ouverte à tous), décide d'actualiser et d'adapter le cadre référent qu'est le cahier des charges national APP. L'objectif est double : faire des APP un outil de formation dans les territoires dans la cadre des politiques de l'emploi (c'est la période de la création des maisons de l'emploi) et accroître la qualité globale du réseau en identifiant ses points forts et ses points faibles pour accompagner les équipes vers des axes de progrès. Il s'agit aussi de faciliter la diversité des sources de financements en faisant confiance à de futurs commanditaires.

Au moment de son lancement en 2003, pour l'Etat, cette initiative a pour objectif de porter un dispositif performant. Par la suite cette démarche (prémonitoire ?) permettra aux APP d'être moins dépendants d'un seul financement donc de gagner en autonomie. Prémonition consciente ou inconsciente de l'Etat sur ce qui allait advenir et devenir la règle des politiques publiques dans le champ de la formation : la mise en concurrence au travers d'appels d'offre. La récente histoire montre que les marchés sont devenus la règle. Les APP ont pu, ont su, avec difficulté mais sans perdre leur âme, s'y adapter.

Dès ce moment la question doit être posée : certains aspects constitutifs de la nature des APP (ancrage territorial, fonctionnement permanent, ouverture à tous les publics, équipes de professionnels aguerris développant une pédagogie innovante, ...) peuvent-ils être inscrits dans la règle des marchés ? La réponse est non mais l'équation nécessaire au juste équilibre pour un service au plus près des territoires et des personnes n'a, à ce jour de 2017, pas été encore trouvée. Pourtant, elle permettrait au réseau de conforter sa place et de prouver toute son utilité dans le cadre des politiques de formation des adultes développées par l'Etat, les régions, les collectivités et tous les acteurs, ... Sans oublier toutes les dimensions culturelles, citoyennes qui ne sont pas vraiment prises en compte à ce jour. Pourtant les APP peuvent et savent répondre à ces problématiques

Initiée en 2002, la démarche s'est déroulée en 3 étapes principales. Pilotée par la DGEFP, elle s'est appuyée en région sur les DRTEFP. L'animation nationale (IOTA+/Algora) avait en charge la réalisation des outils et l'accompagnement global de la démarche. Un groupe de pilotage national est constitué, il rassemblait, autour de la DGEFP, le regroupement national des APP, le Ministère de l'Education Nationale, celui de l'Agriculture, l'ANPE, certains représentants de DRTEFP et/ou de régions

- **1er temps - la réécriture du cahier des charges (2003-2004) :** dans chaque région, tout un processus de concertation est organisé à partir des outils proposés par le national. Des enquêtes, des réunions, des forums rassemblant tous les acteurs du champ de la formation sont organisés. Près de 2000 personnes seront associées à l'ensemble du processus dans toute la France dont les DOM. A partir des comptes rendus et des synthèses au niveau régional, une première version du nouveau cahier des charges est proposée, à nouveau soumise à débat et finalement publiée en novembre 2004 par la DGEFP. Ce nouveau

cahier des charges reprend les fondamentaux des APP. En revanche, il fixe des règles plus strictes et des éléments de rigueur et de cadrage sur la qualité, le suivi, les engagements vis à vis des bénéficiaires, ...

- **2ème temps : la rencontre nationale des APP le 20 janvier 2005.** C'est la seconde, à cette échelle, depuis l'origine du réseau (la première date de mars 1988). Elle se tient à Saint-Denis. Organisée par la DGEFP avec l'assistance technique d'Algora/IOTA+ et de Centre Inffo, elle rassemble près de 600 personnes venant de toutes les régions, représentants du réseau mais aussi des partenaires institutionnels, des régions et de l'ARF, des OPCA et des entreprises. Gérard Larcher, alors Ministre du Travail, introduit la journée en disant grand bien des APP, explique son attente vis-à-vis du réseau dans le cadre de la politique qu'il met en place et annonce une augmentation de l'enveloppe financière de l'Etat dédiée aux APP en 2005 soit 20 millions d'euros. Catherine Barbaroux, alors Déléguée Générale à l'emploi, intervient à son tour, soulignant la pertinence de la réponse apportée par les APP, la volonté d'innovation qui les caractérise et l'engagement, le militantisme des équipes. Interventions et débats ponctueront la journée, moment fort pour le réseau et son avenir. A cette occasion, est publié le nouveau cahier des charges dans une version imprimée largement diffusée ce jour-là et par la suite. La DGEFP annonce également sa feuille de route : s'appuyant sur le nouveau cahier des charges, elle décide de lancer une procédure nationale de confirmation du label obligatoire dans toutes les régions, pour tous les APP.
- **3ème temps : la procédure de confirmation du label APP 2005- 2007.** Le dispositif de pilotage, mis en place pour la phase de réécriture du cahier des charges, est reconduit. Pour chaque APP trois options : confirmation du label, suspension avec mesures d'accompagnement, suppression du conventionnement et, par conséquent, retrait du label. A cette époque, la convention valait labellisation.

Concrètement :

- Un outillage commun à tous est créé au niveau national. L'outil d'autodiagnostic, document de 14 pages qui permet aux équipes de balayer et d'évaluer l'ensemble de leur activité est réalisé et envoyé à tous les acteurs, équipes APP comme évaluateurs.
- Chaque DRTEFP est invitée à constituer un pool d'évaluateurs, à sa main et en fonction du contexte et des stratégies régionales. Ces évaluateurs devront aller sur site constater la réalité et la justesse des auto-évaluations. Le dossier d'audit sera ensuite envoyé à la DRTEFP et soumis à une commission régionale qu'elle aura constituée. Seuls les dossiers problématiques ou les éventuels appels seront examinés au niveau national. Outre son intérêt général, la procédure aura permis de mobiliser des personnes issues de l'ANPE, des régions, de l'AFPA des OPCA, parfois des entreprises... L'animation nationale a organisé, dans toutes les régions, des journées d'appropriation de la démarche et de ses outils destinés à tous les évaluateurs

Cette démarche a permis un grand mouvement collectif, global, ouvert et partenarial au sein et autour du réseau. Il a permis d'initier une dynamique nouvelle et anticipatrice. Très peu d'APP se sont vu retirer le label. Certains ont cessé leur d'activité d'eux-mêmes, se rendant compte que le contexte local ne leur était pas favorable. Un certain nombre s'est regroupé pour atteindre un seuil d'activité suffisant. A l'issue de la démarche, on a constaté un nombre d'APP en diminution : l'activité se poursuivait la plupart du temps dans un périmètre plus large au niveau local. Le nombre d'APP à l'issue de cette procédure, fin 2007, était de 420 plus 250 antennes territoriales. Les APP étaient présents dans toutes les régions. Un réseau renforcé prêt pour affronter un avenir incertain.

Conclusion

Le réseau, chaque site, l'animation nationale et surtout le regroupement national, qui deviendra l'APapp, a acquis une expérience sur la problématique de la qualité et de la labellisation. Avantage au moment de la mise en place de la démarche initiée par l'APapp avec AFNOR, certification après la cession de la marque par la DGEFP en mars 2009. Avantage concurrentiel quand, en 2016, le label a été parmi les premiers à être officiellement reconnus.

Malgré l'abandon des APP et du réseau en 2008 par la DGEFP, il est possible de la remercier car elle a su entendre et comprendre les initiatives venues du terrain au moment de leur création, elle a accompagné le réseau et permis son développement pendant plus de 20 ans et elle a ensuite, en conscience ou pas, peu importe, su le doter des armes et des outils de son avenir.

Le cahier des charges national, le dépôt de la marque APP à l'INPI ainsi que la procédure de confirmation du label ont constitué la colonne vertébrale du réseau. L'APapp a su intégrer ces éléments pour construire ses propres structures, conforter la situation de 2007 et aujourd'hui donner une dynamique nouvelle et créatrice au réseau.

Petite histoire de la grande aventure des APP

Une course d'endurance, en relais, de plusieurs décennies

Michel Marchand,
Directeur général de l'ILEP – APP de Lille de 2010 à 2016
Délégué du Regroupement national des APP de 1999 à 2007
Animateur régional Nord-Pas-de-Calais de 1999 à 2009

Une révolution qui prend ses racines au siècle dernier

Le saviez-vous ? Pour comprendre la dynamique des APP, il faut revenir aux années 1985, c'est-à-dire au siècle dernier. Une époque dépourvue d'internet où l'organisation de la formation Professionnelle est fondée sur de longs stages organisés selon les contenus des diplômes. La modularisation des contenus est à peine esquissée. Les pratiques d'autoformation inexistantes ou confondues avec l'autodidaxie. L'achat de prestation n'est pas encore la règle. Les projets de formation sont subventionnés.

Sous la Présidence de François Mitterrand depuis 1981, l'Etat, en appui avec les Missions Locales et les Permanences d'Accueil et d'Orientation (PAIO), a sollicité tous les acteurs de l'éducation et de la formation pour organiser, pour les jeunes, des stages d'insertion et de qualification. En complément de ces offres, il apparaît nécessaire d'organiser une souplesse qui permette au jeune, et ceci rapidement, de se préparer à entrer en qualification et d'avoir un contenu, court, adapté à son niveau et à son projet.

Dans cet esprit l'Etat, par la circulaire N° 18 du 21/06/1985 instituant les Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP), a repris et amplifié l'expérimentation des lieux ressources testée en Rhône-Alpes.

Faut-il le rappeler ? Les ateliers pédagogiques personnalisés sont des dispositifs permettant à des personnes de se former selon une démarche dite d'autoformation accompagnée. L'atelier pédagogique personnalisé (A.P.P.) est une action de formation mise en place en partenariat avec des institutions diverses. L'A.P.P. intervient à un moment particulier et est identifié dans l'itinéraire de formation d'un apprenant qui a un projet et un parcours de formation définis. (Circulaire n° 18 du 21/06/85, circulaire DFP du 14/01/94, circulaire du 07/06/96)

L'Atelier Pédagogique Personnalisé ou APP

- Constitue une partie complémentaire à l'offre globale de formation disponible à l'échelle d'une zone géographique ;
- Assure des actions de formation de courte durée portant sur des contenus de culture générale et d'apprentissage technologique de base ;
- Répond de façon permanente, individualisée et contractuelle aux demandes de formation émanant d'un public diversifié engagé dans la réalisation d'un projet professionnel et social et qui a la volonté d'effectuer un travail personnel de formation ;
- Développe auprès des utilisateurs une pédagogie personnalisée.

Ainsi les bases sont définies pour que se développe sur la totalité du territoire français, DOM et TOM compris, un réseau d'APP, animé, conseillé et outillé par une animation Nationale (IOTA+)¹⁸ et administré localement par les représentants de l'ETAT, président des Comité de pilotage, (DRTEFP ex DRFP).

¹⁸ Soulignons le travail de l'équipe de IOTA+, notamment Michel Tétart, Christiane Oger, Jean Vanderspelden, ...

L'ère des pionniers, des défricheurs

Pendant 10 ans, le réseau opérationnel des « pionniers » se développe. Il faut tout construire et tout inventer pour traduire, dans les faits, les principes du cahier des charges. Constituer des équipes permanentes autour des fonctions de coordination, de secrétariat et de formation pour accueillir, positionner, contractualiser, aménager l'espace, construire des supports, organiser l'accès aux ressources, travailler en équipe pluridisciplinaire et partenariale, faciliter l'apprentissage, évaluer, réguler, écouter, expérimenter, tester, refaire, administrer... puis rendre compte, notamment par les statistiques mensuelles transmises par le Minitel, du formidable succès.

Ah ! le doux grésillement du Minitel lors des saisies mensuelles des 12 tableaux...

Jacques Chirac est élu Président de la République le 17 mai 1995. C'est aussi au cours de cette décennie qu'une circulaire de la DFP modifie l'intitulé de l'action : Ateliers de Pédagogie Personnalisée.

13 décembre 1996 : La création du Collectif National des Ateliers de Pédagogie Personnalisée par les acteurs de terrain

Au cours de cette décennie, dans 11 régions et deux villes (Alsace, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Centre, Lorraine, Poitou-Charentes, Ile de France, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Troyes, Alençon), des APP, souvent sous l'impulsion des coordonnateurs (coordinatrices le plus souvent), se sont organisés en collectifs ou regroupement régionaux afin de porter aux élus locaux et responsables territoriaux la réalité des APP analysée et exposée lors des Comités de pilotage semestriels.

Face aux difficultés de financement rencontrées en 1996 (retards importants des financements d'Etat et baisses significatives des crédits effectivement alloués suite au gel budgétaire (-15%), dans toutes les DRTEFP, les 480 APP ont alerté les pouvoirs publics des conséquences néfastes engendrées par ces restrictions.

Plus de 40 députés et sénateurs, toutes tendances confondues, ont soutenu cet outil de proximité qui a toute sa place dans une politique d'aménagement du territoire et de lutte contre l'exclusion.

Mais il fallait organiser une parole nationale pour interpeller directement l'échelon national au nom de ces réalités locales. Ainsi, le 13 décembre 1996, plus de 30 personnes issues du réseau APP, représentatives des diversités locales et institutionnelles, ont décidé d'impulser la constitution d'un Collectif National des APP lors d'une rencontre mémorable à Clichy.

Il s'agissait, au niveau national, d'être le relais de Comités de Pilotage, de pouvoir réagir promptement aux aléas des financements publics, d'anticiper, de s'informer sur les évolutions.

Le collectif se veut être un regroupement réactif, représentatif, transparent et complémentaire aux travaux d'animation proposés par les chargés de missions DRTEFP ou IOTA+ et veut apparaître comme un élément constructif dans la détermination de la politique de développement de l'action APP.

Nous pressentions, en effet, que les années 2000 seraient importantes pour l'évolution du dispositif dans un contexte où les modalités de mise en œuvre de la décentralisation/ déconcentration, les modalités de

financement de l'achat public et la révolution numérique allaient fragiliser l'existence même d'un réseau national, voire des APP eux-mêmes.

Le collectif se dote alors d'une charte de fonctionnement et devient le Regroupement National des APP en 1997. A ce titre, il se réunira une à trois fois par an dans les locaux de Peuple et Culture à Paris et rassemblera plus de 20 personnes régulièrement¹⁹.

Plusieurs rencontres seront déterminantes au niveau ministériel pour stopper la baisse des financements et anticiper les effets de la décentralisation et des modes d'achat des prestations.

Ainsi, le 22 septembre 1997 et le 02 novembre 1998, une délégation, accompagnée de Claire Boiteux, chargée des APP à la DGEFP, sera reçue au cabinet de Martine Aubry par Anne Hidalgo.

Ces actions ont permis d'obtenir des délégations de crédits plus rapides au niveau des DRTEFP et de retrouver en 1999 le même montant que celui obtenu en 1998 après la forte baisse constatée en 1997.

De plus, une attention est portée aux négociations au titre du Contrat Plan Etat – Région 2000-2006. Mais, lors de ces contacts, nous entendons également qu'il sera, à terme, nécessaire de passer d'une culture de subvention à une culture de logique d'achat.

Les APP sont également attendus sur le volet des nouvelles technologies. Dans le cadre du programme FORE, une ligne est déléguée aux DRTEFP. Pour Nicole Perry, Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes et à la Formation Professionnelle de 1998 à 2002 « les APP doivent être un lieu où l'on est en mesure de proposer l'utilisation des nouvelles technologies, notamment pour ceux qui ne sont pas en capacité financière d'y accéder, y compris les salariés ».

Il n'est pas rare que la seconde partie des réunions du Regroupement National soit l'occasion de faire venir les représentants successifs de la DGEFP et de IOTA+.

2002 : Le Regroupement National cherche une structuration élargie et des moyens de fonctionnement

En 2001 et 2002, outre le fait de veiller à la hauteur des financements, de surveiller la rapidité de délégation des crédits auprès des DRTEFP et de militer pour rester en mode subvention, les membres du Regroupement cherchent une structuration qui dépasse l'unique implication des coordinateurs. Divers modèles sont étudiés pour que les GRETA²⁰ notamment puissent participer et que la représentation géographique soit plus étoffée.

Après avoir écarté la création d'une association, incompatible avec le statut des GRETA, le Regroupement National, fort des 300 APP représentés par les dynamiques régionales, se dote d'un protocole de partenariat constitué de deux collègues (les regroupements Régionaux et les personnalités-experts).

Au 1er trimestre 2002, une lettre ouverte est adressée à l'ensemble des APP pour soutenir le renforcement du regroupement tant au niveau de sa représentativité que des moyens qu'il se donne pour agir. Un appel à participation annuelle de 76€ est demandé et sera administré par l'un des organismes supports. Ces modalités seront maintenues jusqu'à la création de l'APapp en 2007.

¹⁹ Dont Nadine Dumans, Blandine Thion, Hélène Magron, Evelyne Mailly, Pierre Brochier, Nicole Rougeaux, Dominique Poitevin, Véronique Batoz, Dominique Vankersbilck, Nadia Baudouin, Michel Marchand, ...

²⁰ Groupements d'établissements (GRETA) - structures de l'éducation nationale qui organisent des formations pour adultes.

Le 1 octobre 2002, Madame Françoise Amat, du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, reçoit une délégation du Regroupement. La subvention reste la modalité prônée par l'Etat sans que cela présage des choix qui seront faits par les Conseils Régionaux. Nous réitérons notre position : les APP sont définis nationalement (cahier des charges National, Animation Nationale), ancrés localement (Comité de pilotage) et régulés régionalement (réseau DRTEFP, financements régionaux). Un courrier dans ce sens est envoyé aux élus.

2003 : coup de tonnerre au Ministère

L'année 2003 fut particulièrement riche en rebondissements.

Alors qu'au second trimestre, les contacts sont pris pour obtenir une entrevue avec Madame Catherine Barbaroux, déléguée générale à la DGEFP et Mr Pierre-André Périssol, député Chargé du rapport sur la décentralisation de la formation professionnelle (rencontré le 29 avril), Madame Nadine Kébé, nouvelle chargée de Mission à la DGEFP, nous annonce le 23 mai 2003 l'annulation des soldes 2002 !

C'est une catastrophe pour les organismes supports des APP.

Le regroupement décide donc d'une mobilisation de tous pour illustrer les conséquences de ce choix tant à l'égard des stagiaires que sur le fonctionnement des APP et invite à la mobilisation des élus.

En 15 jours, les données sont remontées et compilées par Région et présentées lors d'une entrevue téléphonique. Nous avons, par ailleurs, 127 pétitions d'apprenants et de partenaires.

Ce travail réactif, la précision des informations et la mobilisation des élus seront déterminants pour convaincre la DGEFP du bien fondé de notre mobilisation.

Le 18 juin 2003, Madame Barbaroux nous assure de son soutien, du retour des soldes 2002 et du maintien des financements pour 2003. Elle nous propose de travailler avec ses services sur la décentralisation.

Par ailleurs, 184 APP ont adhéré au Regroupement et 148 sont à jour de leur cotisation.

Nous alertons le Ministère du besoin urgent de versement des crédits 2003 (qui arriveront de fait en octobre 2003).

En octobre 2003, François Fillon, Ministre en charge de la Formation Professionnelle, répond par écrit aux élus intervenus en faveur des APP : « Ceux -ci ne sont pas inscrits de suite dans le projet de loi sur la décentralisation et les crédits 2004 ne seront pas en baisse. L'Etat accompagnera le processus de refonte du cahier des charges, utile pour préparer la décentralisation à terme ».

2003 – 2007 : Gérer au mieux les transitions ...

Débute, en septembre 2003, le grand chantier mené par la DGEFP, les DRTEFP et IOTA+/ALGORA sur les fondamentaux des APP (les indicateurs, le cahier des charges, la démarche qualité).

Sans vouloir se substituer aux travaux menés au titre des animations régionales ou de l'animation nationale, dans un premier temps, le regroupement participe aux divers travaux jusqu'en mars 2004, donne son avis sur les outils participatifs proposés ainsi que sur les diverses versions du cahier des charges (réunion du 5 mars et 29 mars 2004).

Mais ces participations sont chronophages. Le regroupement décide de se mettre en retrait de ces différents travaux, il estime que ces chantiers ne sont pas de sa responsabilité et de sa mission et limite sa participation au groupe de régulation²¹. Le regroupement fera ses propositions par écrit en juillet 2004.

En parallèle, ALGORA, en appui sur les DRTEFP, lance la démarche qualité en mai 2004.

En novembre 2004, l'idée de franchir un pas dans la structuration du regroupement du réseau fait son chemin afin de le rendre encore plus efficace à l'avenir, comme en témoigne le compte rendu de la réunion du 17 novembre.

La forme de la participation à la journée nationale des APP du 20 janvier 2005, organisée par le Ministère à la Plaine Saint Denis en présence du Ministre Gérard Larcher et devant le Directeur de l'ANPE, fait débat au sein du regroupement. N'ayant pas eu de réponse à nos propositions d'amendements du cahier des charges et afin de garder notre liberté de parole et de questionnements, nous optons pour une prise de parole sur les financements à partir de la salle, plutôt que de participer aux tables rondes. La pause méridienne permet également de tenir un stand d'information sur les activités du regroupement national.

Quoique reconnu, le réseau doit toujours mobiliser les élus pour obtenir les financements en interpellant les Présidents des groupes Parlementaires en avril 2005.

C'est le 04 octobre de la même année que Mr Gérard Larcher nous annonce : « J'ai pu apprécier le dynamisme de ce réseau et des professionnels qui le composent à l'occasion de la rencontre nationale des APP [...] aussi j'ai obtenu que les APP bénéficient d'une dotation en augmentation au titre de la loi de finances initiale 2005 : 19.8 M€ étaient inscrits à cet égard contre 15.7 M€ en 2004.

La fin d'une animation nationale financée par l'ETAT

En juin 2006, nous interpellons de nouveau le Ministère, Monsieur BORLOO en tant que Ministre de l'Emploi du Travail et de la Cohésion Sociale et Monsieur LARCHER en tant que Ministre Délégué aux relations du travail, sur l'arrêt annoncé en 2007 de l'animation nationale et l'accélération de la décentralisation, alors que toutes les étapes d'actualisation du cahier des charges, de modernisation de la chartre graphique et de confirmation du label étaient en cours.

Nous demandons un rendez-vous urgent à Monsieur GAEREMYNCK. Il s'ensuit des échanges de mails virulents avec la DGEFP en amont d'une rencontre le 18 juillet 2006²². Le délégué, accompagné de Mesdames Kébé et Rigonzon, a réaffirmé l'engagement de l'Etat pour les financements 2007 mais a concédé que les lignes du contrat de plan et du FSE étaient en renégociation. Il a accepté la mise en place d'un groupe de travail sous son autorité pour examiner les différents scénarii concernant l'animation nationale du réseau.

Cette actualité a relancé la discussion au sein du groupement sur le bien-fondé d'une structure qui assure, à terme, la mission d'animation nationale, portée par la dynamique militante et partenariale des groupements régionaux.

Un message du regroupement est envoyé en octobre 2006 à l'ensemble des APP pour les alerter sur la régionalisation des arbitrages et la fragilité du caractère national.

²¹ Michel Marchand, Nicole Rougeaux, Odile Debliqui.

²² Membres de la délégation : Michel Marchand, Nicole Rougeaux, Maurice Monoky, Nadine Dumans, C. Danielou

Une transition qui se confirme

Voici ce que nous écrivions le 26 janvier 2007

« En croisant les diverses informations des participants, il s'avère que la situation actuelle est complexe.

Plusieurs évolutions sont en cours :

- Les services de l'Etat sont en cours de réorganisation tant au niveau central que régional. A terme, l'existence même de la DGEFP sous sa forme actuelle est en discussion (la partie FP pourrait disparaître...).
- Des thématiques sont en rapprochement. Savoirs de base, formation générale pourraient être des problématiques gérées en forte articulation. L'Etat garderait une compétence sur le volet prévention de l'illettrisme, les Régions, voire les Départements, auraient la compétence sur le volet formation des adultes.
- La régionalisation sera accentuée en s'appuyant sur les services déconcentrés (DRTEFP, voire DDTEFP) et en développant les partenariats avec les Régions, voire en leurs transférant les crédits actuellement destinés aux APP et à la Lutte contre l'Illettrisme.
- La fin de l'Animation nationale portée par ALGORA est confirmée. Le désengagement de l'Etat en 2008 du financement structurel d'une animation nationale est affirmé.
- Dans plusieurs régions, les DRTEFP annoncent des baisses (de l'ordre de 30 %) alors qu'au niveau central la ligne est en légère augmentation. Une cartographie serait à faire. Au mieux, ce n'est que la traduction administrative de la gestion des BOP (qui impose au DRTEFP de conventionner en deux fois après une évaluation intermédiaire). Au pire, c'est la confirmation d'arbitrages régionaux défavorables aux APP.
- Le départ, « précipité », de Nadine Kébé.
- La complexité de la situation des détenus rend plus difficile, pour l'instant, le transfert du programme IRILL²³. »

Evidemment, tout cela n'est pas clairement affiché. Mais les divers recoupements montrent que, contrairement aux réponses formulées par les pouvoirs publics, un mouvement est lancé.

Cette complexité est difficile à expliquer tant auprès des organismes supports, des équipes que des élus. Pourtant, nous devons faire l'effort nécessaire de communication car, au final, ce sont les APP et le service qu'ils rendent aux personnes qui sont fragilisés.

Contrairement à ce que l'on a voulu nous faire croire, la démarche de labellisation conduite par l'Etat ne sera pas forcément une garantie pour maintenir l'unité nationale des APP, d'autant plus si les Régions à moyens termes sont de gré ou de force amenées à les gérer.

Dans ce contexte, le Regroupement décide de créer une structure pour porter l'opération « APP et entreprise » et l'animation nationale des APP. Pour cela, l'idée d'une association de préfiguration est avancée. Un groupe de travail²⁴ est constitué pour proposer les textes fondateurs et une assemblée est convoquée pour le 12 mars 2007.

²³ Programme Insertion, Réinsertion et Lutte contre l'illettrisme pour les personnes placées sous-main de justice

²⁴ Michel TÉTART, Christophe RAGUENEAU, Jean VANDERSPÉLDEN, Marie-Anne CORBIN Christophe PENALVER, Claire DANIELOU

Création de l'APapp (Association de Préfiguration de l'animation nationale pour le développement de l'activité du réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée).

Ainsi d'une durée limitée au 31 décembre 2008, l'association de préfiguration APapp est constituée. Maurice Monoky devient le 1er Président.

Le mercredi 27 juin 2007, Maurice Monoky et Michel Marchand rencontrent les nouveaux interlocuteurs à la DGEFP, Christine Rogodenco et Delphine Crouzet. Ils découvriront la nouvelle politique de l'Etat.

Encore une fois, ils doivent interpellier la Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Madame Françoise Lagarde, par un courrier du 18 octobre 2007 qui reprend l'ensemble des problématiques.

A court terme, les incertitudes sont grandes sur les financements 2008 et les arbitrages régionaux en cours au sein des DRTEFP. A moyen terme, les projets à l'étude au sein de la DGEFP déstabiliseront structurellement le maillage territorial et national de 800 points. La dynamique créée autour des APP ne saurait souffrir d'une baisse importante des crédits et d'une absence d'animation de réseau.

Le Regroupement National accompagne la labellisation, anticipe les évolutions souhaitées et sollicite, de la part de l'Etat, des mesures d'accompagnement pour éviter que les capacités opérationnelles du réseau soient délitées.

La circulaire DGEFP n° 2008/01 du 03 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du Ministère Chargé de l'Emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle est publiée, redéfinissant le périmètre d'action et mettant en œuvre une politique d'achat conformément au nouveau code des marchés publics.

Le regroupement national dans un dernier combat alerte sur la mise en place de cette circulaire.

Une nouvelle ère commence

Il faut s'organiser dans le contexte de la marchandisation de la formation.

Il reste à s'assurer de la passation du label et de la reconstruction d'un réseau national.

Ce sera l'enjeu de l'APapp.

Merci à tous ceux qui pendant ces 10 ans ont mené les combats pour poursuivre les missions d'une Education Permanente inventive et engagée.

Le témoin est passé.

2007-2017

L'APapp : déjà 10 ans d'histoire

Marie-Anne Corbin, directrice de l'APapp de 2013 à 2016
Présidente de l'APapp de 2011 à 2012
Directrice de Média-Formation - APP Rouen Droite de 1998 à 2013

2007-2008 : LA CRÉATION

2007

La DGEFP annonce la construction d'un « cadre de référence pour la maîtrise des compétences de base », qui deviendra, à compter de 2008, la référence concernant les actions financées par l'État.

Dans ce nouveau cadre, la DGEFP décide :

- de ne maintenir qu'une seule ligne budgétaire ne faisant plus le distinguo entre APP, Illettrisme, FOAD.
- de mettre un terme au modèle de subvention au profit d'une procédure d'appels d'offres (application du code des marchés publics).
- de confier le pilotage aux DRTEFP et la concertation au niveau régional.

Et précise :

- qu'à terme, l'État ne conservera pas la marque APP et pourrait la déléguer à une association regroupant les APP.
- qu'il accompagnera le réseau dans la phase de transition.
- qu'il mettra fin à la mission nationale confiée à Algora au 31 décembre 2007.

Suite à l'annonce de son retrait par l'État, les membres du regroupement national s'engagent à constituer une organisation qui, à terme, prendra le relais sur le montage existant ; et cela, tout en maintenant le dialogue avec l'État, les collectivités territoriales et les partenaires dont les entreprises.

Ces membres vont alors décider de créer une association loi 1901 de préfiguration, afin de trouver les modalités opérationnelles de la future animation de réseau. La création de cette association s'inscrit dans la volonté d'assurer la continuité de l'animation nationale, tout en permettant le développement de l'activité de chacun des APP et celui des partenariats engagés au plan national.

Le 12 mars - Création de L'APapp, lors d'une assemblée constitutive.

L'association créée, lors de cette assemblée constitutive, l'est pour une durée limitée ; du jour de sa constitution le 12 mars 2007 jusqu'au 31 décembre 2008. Dès sa constitution, elle se dénomme APapp mais cet acronyme se traduit alors par : Association de Préfiguration de l'animation nationale pour le développement de l'activité du réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée.

Elle est composée des membres fondateurs comprenant l'ensemble des personnes ayant participé à sa constitution et des membres adhérents contribuant au fonctionnement de l'association.

Son objet est défini autour de deux buts :

1. Mettre en place et développer des services en direction des APP et des partenaires dans la continuité des activités déployées pour répondre à la mission d'appui et de liaison des APP assurée par Algora jusqu'au 31 décembre 2007.
2. Piloter la constitution d'une organisation du réseau national des APP prenant en compte les fondamentaux de la démarche APP, dont celui définissant le « fonctionnement en réseau ».

La présidence de cette association est confiée à Maurice Monoky, directeur de l'AFP2i – APP Arras.

À compter du mois d'avril, suite à l'annonce officielle à la DGEFP de la naissance de l'APapp et de la volonté de lancer une concertation nationale avec tous les partenaires sur le devenir des APP, l'APapp orchestre la communication autour de sa création et de la continuation des APP.

Cette concertation se fera sous la forme d'un espace de réflexion partagé, dénommé CNOS APP - **Conseil National d'Orientation et de Suivi**. La première réunion de préparation se tiendra le 12 septembre sous forme de séminaire.

Parmi les questions à se poser :

- Pourquoi maintenir une identité et une visibilité APP ?
- Quel intérêt présentent les APP et le réseau pour les partenaires ?
- Quels engagements sont-ils prêts à prendre ?
- Quelle responsabilité de l'APapp par rapport au label ?
- Quels sont les liens existant entre le regroupement APP et l'APapp ?

Les fonctions possibles du CNOS :

- Être un espace de réflexion partagée sur l'adaptation des actions au nouveau cadre fixé par l'État
- Porter la modalité APP : sa valeur et ses valeurs.
- Émettre des avis au regard des orientations fixées par l'État, voire par d'autres instances ou partenaires.

Afin de préparer ce premier CNOS, l'APapp part à la rencontre des partenaires du réseau : les Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, le CNFTLV²⁵, l'ANLCI²⁶, l'ARF²⁷, les OPCA, le CNED, le CMA²⁸. Partenaires qui affirment l'intérêt d'un label, d'une démarche qualité, d'un réseau national et d'une fonction d'animation de ce réseau.

Afin d'exister auprès des équipes, des organismes porteurs et des animations régionales, l'APapp lance l'appel à adhésion. En juin, l'association compte 200 adhérents (adhésions individuelles, structures porteuses, chargés de mission APP dans les DRTEFP). On perçoit déjà une disparité de ces adhésions en fonction des régions. L'Éducation Nationale, porteuse via les GRETA de plus de 200 APP, ne s'est pas prononcée sur la création de l'APapp.

En parallèle, s'établissent les règles de cohabitation avec Algora qui lance l'appel à abonnement 2007. Une partie de la somme sera reversée à l'APapp et ce, jusqu'en fin 2007.

²⁵ CNFTLV : Conseil National de la Formation Tout au Long de la Vie

²⁶ ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

²⁷ ARF : Association des Régions de France

²⁸ CMA : Comité Mondial des Apprentissages tout au long de la vie

En septembre, 360 APP ont répondu à l'appel à abonnement lancé par Algora.

Comme annoncé, Algora interrompt son activité au 31 décembre 2007. Les personnes de l'équipe permanente sont licenciées.

2008

L'APapp assure, au 1er janvier, la responsabilité de l'animation nationale APP. À ce moment-là de l'histoire, l'association ne dispose d'aucune trésorerie, d'aucun moyen financier, d'aucun salarié, ni de locaux ni de ligne téléphonique. Un formidable élan de solidarité va alors voir le jour.

Un des partenaires va mettre des locaux à la disposition de l'association tandis qu'un autre va proposer de signer une convention pour financer une série de journées d'information à hauteur de 20 000 €.

Ce qui s'avèrera crucial par-dessus tout, c'est que Michel Tétart et Jean Vanderspelden, anciens membres de l'équipe permanente d'Algora, vont rester disponibles et continuer leurs activités bénévolement, concourant ainsi au maintien de l'animation nationale et du lien avec les APP.

En fin d'année, Algora reverse à l'APapp un différentiel de 30 000 €. Une première embauche peut alors être envisagée. Un CDD de 6 mois est signé avec Jean Vanderspelden, qui devient le premier salarié de l'APapp.

Au terme des différentes réunions de préfiguration, **le premier CNOS se déroule le 26 mars au Sénat.**

Sont notamment présents, en plus de nombreux représentants d'organismes de formation porteurs d'APP : la DGEFP, l'Éducation Nationale, le Centre Inffo, le Cnam²⁹, le CNED, l'AFPA, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et celui d'Ile de France, la Fédération Nationale des UROF³⁰, l'OPCA PL³¹, Renault SAS, le FONGECIF³² Ile de France, l'AGEFIPH³³, OPCALIA³⁴, la BPI³⁵.

Au programme, débats d'orientations et définition du plan d'action 2008/2011 pour le réseau APP au regard des enjeux liés au développement des APP et à la nouvelle animation nationale.

Le CNOS conforte le concept de « pôle d'excellence savoirs de base et formation générale sur un territoire » comme l'identité APP.

À l'issue du CNOS, trois groupes de travail vont être lancés, composés de professionnels des APP et de chercheurs dont André Moisan du Cnam et Evelyne Deret de l'Université Paris Dauphine :

- « APP, Compétences Clés et Illettrisme » : quels rôles pour les APP ? »
- « APP et Éducation Permanente » : quels rôles des APP en territoire pour les mères de famille, les allocataires des minima sociaux, les bénévoles, les retraités, etc. ... ?
- « APP, entreprises et salariés » : Quelle offre de formation APP » ?

À l'occasion de ce CNOS, la DGEFP rappelle l'importance et l'urgence de la reprise du label et reconnaît le potentiel de l'APapp à pouvoir le gérer.

²⁹ CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers.

³⁰ UROF : Union Régionale des Organismes de Formation

³¹ OPCA PL : OPCA des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé.

³² FPSPP : Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation.

³³ AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés

³⁴ OPCALIA : Organisme paritaire collecteur interbranches et interprofessionnel.

³⁵ BPI : Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou

Quant à l'Éducation Nationale, elle prend officiellement ses distances par rapport à l'APapp. Et de surcroît, elle ne reconnaît ni sa légitimité, ni sa prise de parole au nom des APP. **Cette position est appuyée** dans une note du Ministère stipulant ne pas reconnaître l'APapp et invitant les APP portés par les GRETA à ne pas s'acquitter de l'abonnement pour l'année 2008. S'ensuivront de multiples refus du Ministère de rencontrer l'APapp. Malgré tout, l'APapp décide de poursuivre les coopérations avec les DAFCO³⁶ qui le souhaitent et continuera à proposer son offre de service auprès des APP portés par les GRETA.

Tout au long de cette nouvelle année, l'APapp poursuit la consolidation des partenariats en multipliant les rencontres politiques : ARF, UROF, ANLCI, partenaires sociaux, ...

Autres faits marquants :

La naissance des trois premières APapp régionales : Aquitaine, Haute-Normandie et Alsace. Le réseau APP se structure désormais en région.

Fin 2008, la DGEFP conditionne la cession de la marque à l'APapp à compter de la mise en place d'une procédure pertinente et indépendante de labellisation ouverte à tous les acteurs. Une subvention sera allouée à l'APapp pour la construction de l'ingénierie et la mise en place d'un système de certification.

Un premier document de travail sur le transfert de la marque est ainsi initié et transmis à la DGEFP.

Il appartient à l'APapp de proposer à la DGEFP, les grands principes de la labellisation. La Commission Nationale de Labellisation (CNL) va alors être créée.

Le bureau de l'APapp décide de quelques grands principes de la labellisation :

- La gestion de la marque APP et de la labellisation se feront au niveau national.
- La CNL sera composée de représentants des opérateurs, des financeurs et d'experts.
- L'APapp fera appel à un organisme tiers pour réaliser techniquement la procédure.
- Le cahier des charges associé à la marque devra être révisé afin de mieux adapter la réponse APP aux évolutions des demandes et contextes institutionnels au moment de la cession de la marque.

Le 8 octobre, l'APapp se pérennise lors d'une assemblée extraordinaire.

Les membres du regroupement national des APP et les adhérents de l'APapp décident de pérenniser l'association créée le 12 mars 2007. Ils estiment que la dynamique « réseau » ainsi que le caractère interinstitutionnel sont, pour les APP, des données natives et spécifiques de leur fonctionnement tant aux plans local, régional, national et quel que soit le statut de l'organisme détenteur du label et porteur de l'APP. Cette association s'inscrit dans la volonté d'assurer la continuité de l'animation nationale, tout en permettant le développement de l'activité de chacun des APP et celui des partenariats amorcés au plan national.

L'APapp s'engage à maintenir et développer le dialogue avec l'État, les collectivités territoriales, les partenaires dont les entreprises, permettant d'inscrire les APP comme un outil majeur de l'éducation permanente et de la formation tout au long de la vie pour le plus grand nombre.

L'APapp devient alors :

**Association Pour l'animation nationale et le développement
des activités du réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée**

³⁶ DAFCO : Délégations Académiques à la Formation Continue.

En référence au cahier des charges et à la marque APP, cette « nouvelle » association a pour objet de :

- Mettre en place et développer des services en direction des APP et des partenaires, qui permettent d'assurer les activités de la mission d'appui et de liaison des APP ;
- Communiquer et d'échanger au sein du réseau, de mutualiser les moyens, les services, la modalité de gestion et de suivi de l'activité des APP, le fonctionnement et le développement du projet APP-Entreprises ;
- Assurer la promotion du savoir-faire des APP dans les champs de l'éducation permanente et de la formation continue pour la formation tout au long de la vie de tous les adultes ;
- Piloter la constitution d'une organisation du réseau national des APP prenant en compte les fondamentaux de la démarche, dont celui définissant le « fonctionnement en réseau ».

L'APapp se compose des membres fondateurs comprenant l'ensemble des personnes ayant participé à sa constitution, les membres adhérents contribuant au fonctionnement de l'association et à la réalisation de son objet et les membres associés, personnes compétentes manifestant un intérêt particulier pour l'association. Ces derniers disposent d'une voix consultative et n'ont donc pas droit de vote aux assemblées.

Fin 2008, les freins se lèvent entre l'APapp et l'Éducation Nationale.

En fin d'année, deux réunions de travail ont réuni l'APapp et l'Éducation Nationale à l'initiative de la DGEFP. L'Éducation Nationale finit par reconnaître la légitimité de l'APapp de devenir propriétaire de la marque et d'assurer sa gestion. Elle accorde également à l'APapp le droit de proposer des services aux équipes APP via leurs organismes porteurs, à condition qu'il n'y ait aucune obligation.

Dans cette perspective, il faut donc prévoir une nouvelle modification des statuts qui assurerait à tous les organismes la possibilité d'adhérer ou non à l'APapp et donc d'accéder à la marque sans devenir automatiquement adhérent.

Les nouveaux statuts devront être visés par les services juridiques de l'Éducation Nationale.

Tout au long de l'année, l'APapp reste en veille sur la mise en œuvre des appels d'offres « compétences clés » par chaque DRTEFP. La situation apparaît très confuse. Entre celles qui ont initié leur appel d'offre dès le mois d'octobre 2008 et celles qui envisagent de prolonger le mode subvention pour l'année 2009, les situations sont très hétérogènes. À noter également qu'une majorité de DRTEFP est encore alors en attente et n'a rien annoncé.

Le bureau de l'APapp estime que, pour une majorité d'APP, le danger est grand de voir cesser début 2009 toute activité APP faute de stratégie explicite de nombreuses DRTEFP. En novembre, le bureau décide, en lien avec le regroupement national des APP, de lancer une alerte sur cette situation à l'ensemble des équipes, mais aussi aux élus pour parvenir à attirer leur attention sur cette conjoncture et ses conséquences. S'ensuivra une réclamation émanant du bureau auprès de la DRTEFP et la DGEFP de surseoir à la mise en œuvre du programme « accès aux compétences clés » pour une période comprise entre 6 mois et un an, le temps que les procédures soient construites de façon explicite, claire et transparente) mais, également, le temps que les concertations que la DGEFP s'était engagée à conduire auprès des Conseils Régionaux et des autres partenaires, dont l'APapp, puissent effectivement avoir lieu.

2009/2010 - LA STRUCTURATION

Une nouvelle ère commence. Il devient nécessaire de s'organiser dans un contexte de marchandisation de la formation. Reste alors à s'assurer de la passation du label et de la reconstruction d'un réseau national. Ce sera l'enjeu de l'APapp, pour ces deux années, avec la mise en place du système de certification lié au label

APP et la réécriture du cahier des charges. L'APapp s'appuiera sur les travaux d'Algora concernant la procédure de confirmation du label élaboré de 2005 à 2007.

2009

Le 20 mars, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire acte de la modification des statuts.

Ces nouveaux statuts font passer l'APapp d'une association de personnes (membres fondateurs et adhérents) à une association d'organismes porteurs d'APP.

Ils intègrent également des éléments concernant la gestion de la marque déposée APP. Il est notamment indiqué que l'APapp a l'obligation de mettre en place une Commission Nationale de Labellisation chargée d'attribuer ou d'ôter l'usage de la marque APP par les organismes de formation. Les principes de sa composition, son rôle, son mode de fonctionnement sont écrits dans une annexe jointe aux statuts.

Lors de la tenue du CNOS, le 30 mars 2009 au Conservatoire National des Arts et Métiers, est signée officiellement la convention de cession de la marque entre la DGEFP et l'APapp.

S'agissant du « devenir de la marque », le bureau de l'APapp réaffirme la nécessité d'inscrire les APP dans un cadre plus général, de faire progresser l'outil APP afin de l'intégrer dans un environnement qui évolue. Il faut voir grand, proposer une vision qui aille au-delà de la dimension « accès à l'emploi » pour inscrire le devenir des APP dans le cadre élargi de l'éducation permanente.

Dans ce sens, l'APapp mettra en place, fin 2009, une commission de travail sur le nouveau cahier des charges. Cette réécriture devra inscrire l'action des APP dans « une charte des valeurs » et un « plan prospectif ». C'est ainsi que l'APapp institue la commission prospective.

La commission prospective est une instance, supervisée par le bureau, qui se réunira chaque fois que nécessaire pour traiter de thématiques particulières. Elle est composée des membres du réseau et de chercheurs qui s'y inscrivent et qui la constituent jusqu'à la fin des travaux engagés sur les thématiques définies. C'est notamment dans le cadre de cette commission que s'inscriront, par exemple, des thématiques de travail décidées lors des CNOS.

La première réunion de la commission prospective se tiendra en novembre 2009.

Dès la cession de la marque, une campagne de communication est lancée auprès des organismes porteurs d'APP. Entre avril et mai, sept rencontres interrégionales sont organisées, portées et animées par les membres du bureau. L'argumentaire de ces rencontres se décline sur trois plans :

- Stratégique : c'est le seul label sur les savoirs de base. La marque APP présente l'avantage d'exister sur le plan national avec un cahier des charges et une lisibilité sur le territoire.
- Éthique : constitué autour des valeurs de la formation continue et de l'Education Permanente pour tous les publics adultes et autour du triptyque pédagogie/ territoire/ réseau.
- Technique : Pourquoi l'APapp ? Comment détenir le label APP ? Avec quels moyens promouvoir et développer le label APP sur les territoires ?

Autres faits marquants :

L'année 2009 est marquée par la fin des dernières animations régionales qui ne sont plus financées. L'APapp, reconnaissant le rôle fondamental de ces animations régionales, propose qu'un relais régional mandaté par son réseau régional puisse avoir un rôle d'interface avec le niveau national.

La situation générale des APP est contrastée en fonction des régions tant sur le plan étatique que régional.

La plupart des DRTEFP ont gardé le modèle de subvention le temps de mettre en place le nouveau marché d'accès aux compétences clés. De nombreuses incertitudes pèsent sur l'avenir. L'APapp interpelle alors la DGEFP sur le risque, très préoccupant, de voir disparaître les APP.

Dans ce contexte, l'APapp communique sur la continuité des APP. Il est désormais essentiel de bien faire apparaître, dans la communication, la distinction entre le réseau APP, la démarche et la ligne de financement. Il existe de nombreuses confusions, préjudiciables au réseau, portant à croire que les APP ont disparu en même temps que la ligne budgétaire.

Le 1er septembre, Julie Bonnafox est recrutée comme chargée de communication et de développement de la marque APP. Jean Vanderspelden quitte le réseau national et le réseau régional Ile de France (animation financée par la région) pour devenir consultant indépendant.

Fin 2009, le réseau compte 300 APP.

Le résultat est satisfaisant et le cadre APP demeure un cadre de référence au niveau national.

L'APapp adhère au FFFOD conduisant les APP à intégrer le circuit des thèmes de la formation à distance.

2010

En janvier, l'offre AFNOR Certification est retenue pour co-construire avec l'APapp le processus de labellisation qui permettra à un organisme d'obtenir le label APP. Les travaux seront menés en lien avec la commission prospective en charge de la réécriture du cahier des charges.

Grand chantier de l'année 2010 - la réécriture du cahier des charges national APP

Depuis novembre 2009, la réécriture du nouveau cahier des charges est confiée à la commission prospective. Cette refonte est en lien étroit avec la procédure de labellisation et axée notamment sur la place du label APP et son évolution. Il s'agit donc de mener une réflexion pédagogique autour de diverses thématiques sous-tendues dans le cadre APP, telles que l'accès aux compétences de base comme socle, l'égalité des chances, la cohésion sociale, l'économie sociale et solidaire. Il s'agit alors de délivrer un réel label pédagogique s'inscrivant dans une optique citoyenne d'éducation permanente.

La commission prospective se projette dans les 10 ans à venir et renforce les principes déjà mis en œuvre dans les APP, notamment, l'égale importance de l'usage de la connaissance et de l'accès à la connaissance mais aussi, le caractère indispensable de la valorisation des acquis formels, non formels et informels des personnes.

C'est en ce sens que, tout en maintenant les valeurs jusqu'à présent véhiculées, la réflexion pour la réécriture du cahier des charges s'est construite autour des axes suivants :

- Accompagnement et valorisation des connaissances et compétences de l'individu tout au long de la vie - L'APP doit permettre la reconnaissance (valorisation) des savoirs formels, non formels et informels des apprenants (portfolio). L'enjeu pour l'individu est de prendre conscience de ses capacités. Favoriser le droit à l'accompagnement avec les APP (accompagnement des parcours personnalisés).
- Ancrage territorial - Accès à la formation pour tous - Les APP doivent se situer dans les espaces dynamiques de proximité. Comment faire vivre ces espaces de formation ouverts sur les territoires ?

- L'autoformation, l'autodidactie et apprendre à apprendre - Redéfinir les concepts dans le cadre de l'APP en prenant en considération l'évolution des moyens d'accès à la connaissance, notamment grâce aux nouvelles technologies (internet, téléphone mobile, etc. ...).

Pour ce travail de réécriture, la commission prospective s'est appuyée sur les précédents travaux des groupes de travail autour des trois thèmes centraux tant dans la démarche APP qu'au sein du monde de l'Education Permanente :

- La personnalisation - travaux pilotés par André Moisan
- L'accompagnement - travaux pilotés par Evelyne Deret
- L'ancrage territorial - travaux pilotés par Michel marchand

Un fonctionnement démocratique pour un réseau impliqué

Une réflexion est menée par le bureau sur les différents moyens de débattre avec le réseau sur les travaux qui sont menés sur la réécriture du cahier des charges et la procédure de labellisation.

Il est décidé d'organiser sur une journée les premières **Assises Nationales du réseau APP**, qui se tiendront le 17 juin à Paris et seront aussi l'occasion de fêter les 25 ans des APP.

Cette manifestation rencontrera un véritable succès. Plus de 80 personnes vont réagir en direct sur les propositions concernant la procédure de labellisation et la refonte du cahier des charges.

L'APapp accompagne le réseau dans sa transition

Les APP sont déstabilisés par la mise en œuvre du marché État des compétences clés notamment sur la non-mixité des publics qui entravent le fonctionnement des APP sur un plan pédagogique, éthique et technique. Plus grave encore, certains APP ne sont pas retenus sur ce marché, posant alors la question essentielle de flux et la difficulté à terme de mise en place de la démarche APP. L'APapp va régulièrement interpellier la DGEFP et les DRTEP. Les rencontres politiques, dont celles incluant les Conseils Régionaux et le développement des partenariats, se poursuivent.

L'APapp a recruté un deuxième salarié qui a pour mission de se concentrer sur les aspects administratifs de l'association.

En fin d'année, l'APapp décide :

- de faire partie du comité consultatif de l'ANLCI,
- de siéger au bureau du FFFOD,
- de reconduire les Assises Nationales en 2011.

Lors de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre, le nouveau cahier des charges et la procédure de labellisation sont validés.

La phase de sauvegarde du label est franchie.

Une nouvelle étape attend l'APapp, celle de la consolidation. Un changement de présidence a lieu, Maurice Monoky donne sa démission. Marie-Anne Corbin, directrice de Média Formation -APP Rouen Droite, alors Vice-Présidente, est nommée Présidente.

Faits marquants :

La publication de la nouvelle version du cahier des charges et la finalisation de la procédure de labellisation en collaboration avec AFNOR certification.

La commission prospective, qui a été en charge de la réécriture du cahier des charges, s'est projetée à 10 ans. C'est dans cette nouvelle version qu'apparaissent pour la première fois les 8 Compétences Clés Européennes comme cadre de référence.

Le nouveau Cahier des charges réaffirme les 7 fondamentaux et se redéfinit autour des axes suivants :

- Accompagnement et valorisation des compétences - Comment accompagner les apprenants dans la valorisation de leurs compétences formelles, informelles et non formelles ? Engagement d'utilité sociale des habitants (la vie ne se passe pas que dans l'entreprise ; des compétences se développent hors entreprise). L'enjeu pour l'individu est de prendre conscience de ses capacités. L'APP doit permettre la reconnaissance (valorisation) des savoirs formels, non formels et informels (e-portfolio).
- Notion de territoire - Accès à la formation pour tous : Comment les APP se situent dans les espaces dynamiques de proximité ? Tous les espaces d'accès à la connaissance susceptibles d'être mobilisés doivent l'être.
- Autoformation accompagnée et apprendre à apprendre : La pédagogie personnalisée et l'individualisation ne constituent plus une compétence spécifique APP ; même si s'agissant de ces thèmes, la démarche APP doit devenir un cadre de référence. Désormais, l'expertise APP se situe davantage sur son modèle de formation fondée sur l'autoformation accompagnée et le développement de la compétence apprendre à apprendre. La finalité méthodologique : développer l'autonomie de la personne.

À ce moment de l'histoire, les APP doivent faire face à la fin des subventions, ils sont alors bousculés et déstabilisés par les nouveaux modes de financement de la formation, confrontés aux logiques de marchés qui risquent de faire exploser leur coopération. De surcroît, ils doivent désormais financer la procédure de labellisation et payer une souscription annuelle à l'APapp pour conserver le label et bénéficier des services de l'animation nationale. Les APP sont alors devant l'obligation de faire un vrai choix politique et stratégique.

L'APapp décide de lancer une campagne de communication en direction des APP et des rencontres en régions. Il s'agit de mettre en avant la plus-value d'une démarche de labellisation impliquant une amélioration permanente, de démontrer que le label est une garantie pédagogique (à ce jour, seul et unique label pédagogique) et de rappeler la force d'un réseau bénéficiant d'une représentation nationale.

125 organismes de formation font confiance à l'APapp et se lancent alors dans la démarche de labellisation. 123 audits sont réalisés de mars à décembre 2011. 10 auditeurs Afnor certification sont mobilisés et régulièrement sollicités pendant cette période. 6 commissions nationales de labellisation ont été réalisées, comprenant jusqu'à 15 participants réguliers aux réunions. Le taux de satisfaction du réseau concernant l'apport de l'audit est de l'ordre de 87%.

La commission prospective

Elle continue ses travaux et présente ses productions lors des 2èmes Assises Nationales du réseau ; travaux en lien étroit avec les axes du cahier des charges :

- sur l'axe personnalisation et accompagnement est créé un portfolio, outil générique produit par et pour le réseau.
- sur l'axe ancrage territorial est mis à disposition un « kit ancrage territorial » combinant différents outils de repérage des acteurs locaux et des besoins spécifiques.

Un CNOS non plus consacré au devenir mais à la prospective.

Deux thèmes sont développés pour positionner les APP comme un acteur central et pour garantir l'accès aux Compétences Clés Européennes sur l'ensemble du territoire :

- Le réseau APP, reconstruction et nouvelle configuration d'un acteur central de la formation continue ;
- Perspectives et stratégies pour garantir l'accès de tous à la formation ; en particulier pour la maîtrise des Compétences Clés Européennes.

Le réseau compte 123 organismes de formation labellisés APP, fin 2011.

Depuis 2007, l'APapp a peu à peu consolidé le réseau (animation nationale, communication), conforté la marque en label (définition d'une procédure de labellisation avec l'appui de l'opérateur tiers AFNOR Certification), adapté la mise en œuvre de la démarche dans un contexte nouveau (réécriture du cahier des charges APP) et anticipé les innovations majeures. Fin 2011, le réseau est stabilisé dans son mode de fonctionnement, ses instances ; l'APapp est légitimée par le réseau et les partenaires.

Les clés de la réussite :

- Une conviction forte et partagée sur la pertinence de la démarche APP par le réseau et les partenaires.
- Un fonctionnement démocratique pour un réseau impliqué et décideur.
- La constance des valeurs.
- Les liens forts avec la DGEFP.
- Les relations maintenues entre l'APapp et l'Éducation Nationale.
- Le développement de partenariats : DGEFP, Ministère de l'agriculture, ARF, CMA, ANLCI, CNED, UROF, AFPA, OPCA ...
- Le développement de la communication sur le renouveau des APP.
- La mise en prospective et la réflexion permanente (commission prospective, groupes de travail, assises).
- L'accompagnement de chercheurs : André Moisan, Evelyne Deret et Vincent Merle.

2012 – 2013 :

LA CONSOLIDATION ET LA FÉDÉRATION DU RÉSEAU DANS SA NOUVELLE CONFIGURATION

De nouveaux défis...

Bien que le réseau des APP soit stabilisé au niveau de son mode de fonctionnement et de ses instances, il est toutefois essentiel de renforcer la consolidation du réseau en apportant un soutien effectif aux APP par :

- le développement de partenariats et d'actions collectives ;
- le renforcement du maillage territorial ;

- le développement et le renforcement d'une animation de réseau tournée davantage vers la professionnalisation des acteurs, concourant à un renforcement des compétences ;
- l'outillage des équipes.

L'objectif commun étant de faire du label APP un label de référence en matière de pédagogie de formation, tout en garantissant l'engagement des membres du réseau.

Pour relever ces défis, l'APapp doit trouver des moyens financiers supplémentaires, car elle se trouve confrontée de façon récurrente à des difficultés d'ordre budgétaire.

Son modèle économique étant en adéquation avec la réalité économique des APP, le montant de la souscription annuelle reste relativement faible au regard des enjeux. L'obtention d'une subvention FSE sur 2 ans, à compter du 1er janvier 2012, va permettre de doubler le budget et de financer 2 postes sur les années 2012 et 2013 dont le poste de directrice de l'APapp.

2012

L'organisation du réseau en région constitue une des étapes à mettre en œuvre et un élément primordial et structurant de l'activité d'animation de l'APapp.

Courant 2012, l'APapp organise des rencontres régionales avec les APP en région. Un travail est initié sur l'identification et le rôle de relais régionaux qui aboutit en décembre à la constitution d'un groupe de 18 correspondants régionaux. La première réunion de ce groupe a eu lieu le 30 novembre 2012 à Paris. Ces rencontres seront instituées sur un rythme de 4 rencontres annuelles. Le rôle du correspondant régional est avant tout un rôle d'interface entre l'APapp nationale et le réseau des APP de la région qu'il représente. Il est le lien privilégié avec l'équipe nationale.

L'outillage des équipes

Les travaux de la commission prospective porteront sur 2 axes et permettront de doter les APP :

- d'outils de gestion et de valorisation des compétences individuelles et collectives des équipes APP ;
- d'outils de communication passant notamment par une meilleure qualification de l'offre de services, afin d'établir une démarche commerciale formalisée avec la création de plaquettes, affiches, prospectus ...

La promotion

Tout au long de cette année, l'APapp poursuit sa mission de promotion du label auprès des acteurs majeurs de la formation professionnelle - acteurs politiques, acteurs institutionnels, partenaires sociaux - afin de :

- faire connaître et reconnaître la démarche pédagogique et le réseau des APP ;
- être à l'écoute et mieux répondre aux besoins ;
- réfléchir à des projets collectifs facilitant l'accès à la formation des publics les plus éloignés.

Il en résulte notamment des accords-cadres (SOCOTEC, CNED, ACCOR, Uniformation, Intergros, ...), la signature de conventions de partenariats et la participation à des actions collectives comme « Agir ensemble contre l'illettrisme » et l'illettrisme grande cause nationale (ANLCI).

L'année 2012 s'achèvera par le CNOS sur le thème : « Le réseau des APP : une réponse à la sécurisation des parcours dans un système qualité »

Laure Pillias succède à Julie Bonnafoux. Le bureau décide de créer un poste de directrice et de le confier à Marie-Anne Corbin, qui démissionne de ses fonctions de Présidente, et d'élire Marie Boucon, directrice de l'ACIFE-APP Châtillon, comme Présidente.

Faits marquants :

Obtention d'un premier marché national porté par l'APapp, qui va avoir pour conséquence la première grande action de professionnalisation du réseau.

Suite à un appel d'offre du groupe ACCOR, l'APapp est retenue comme prestataire au nom du réseau des APP pour la mise en œuvre de formations aux compétences clés en situations professionnelles. Un groupe de 4 experts issus du réseau est mis en place par l'APapp afin de créer un kit pédagogique spécifique - une mallette pédagogique contextualisée au secteur professionnel de l'hôtellerie. Il s'ensuit une 1^{ère} grande action de professionnalisation du réseau : formations de 102 acteurs. Au-delà de l'outil, les thèmes de l'illettrisme et du référentiel des compétences clés en situations professionnelles ont été au centre des interventions.

Lancement des journées résonance.

Les 26, 27 et 28 mars 2013 elles seront instituées en une manifestation annuelle, occasion durant 3 jours de communiquer, de résonner et d'ouvrir les portes au grand public mais aussi à l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle en organisant des portes ouvertes, petits déjeuners débats, comités territoriaux, colloques ... L'opportunité pour les APP et leurs équipes de réaffirmer sur leur territoire qu'ils sont des acteurs engagés du droit à la formation pour tous.

Lancement des assises nationales du réseau APP en région sur 2 jours

Elles se tiennent à Arles et comprennent l'instauration, en plus de la restitution des groupes de travail, d'ateliers d'échanges de pratiques et d'une table ronde avec des partenaires.

Lancement d'une nouvelle commission prospective

Suite aux étapes de structuration et de refondation, le réseau estime que le moment est venu de définir la stratégie et le projet politique de l'APapp, son offre de service et, bien sûr, de confier à la commission prospective les réflexions et les travaux à mener autour de 6 grandes thématiques : la procédure de labellisation, la professionnalisation des équipes, l'ingénierie pédagogique, le rôle de l'APapp face aux appels d'offres et son périmètre, le remaillage territorial, la certification des compétences clés.

Cette commission prospective aboutira à l'ouverture de chantiers majeurs, annoncée lors de la 6^{ème} édition du CNOS qui se tenait exceptionnellement à Lyon lors des Assises de l'ANLCI :

- Le « **Droit Individuel au Positionnement compétences clés** » pour permettre à toute personne de faire un état des lieux de ses compétences acquises ou non dans le cadre des 8 compétences clés européennes ;
- Une « **certification des compétences clés** » reconnue afin de faciliter la sécurisation des parcours. Les travaux seront conduits par la commission prospective de l'APapp tout au long de l'année 2014.

Un fort engagement politique de l'APapp

À l'occasion de la préparation de la grande réforme de la formation professionnelle, l'APapp est dans les starting-blocks. Elle va de ce fait :

- écrire et publier « Un manifeste pour l'Action ». L'objet de ce manifeste étant d'éclairer le rôle déterminant joué par la démarche APP, au regard de l'ambition affichée d'un accès universel à la formation.
- participer au « collectif des présidents ». À l'occasion de cette réforme, un collectif de présidents d'associations s'est constitué. Il est composé d'acteurs de la société civile qui font vivre au quotidien les dispositifs de formation. Il a pour objectif de représenter la société civile au cours du débat

parlementaire ainsi que durant la mise en œuvre de la partie réglementaire. Il résulte de ce collectif 18 propositions réunies au sein du rapport « Réussir les transitions ».

2014-2015-2016 : LA RECONNAISSANCE

2014

Pour tous les acteurs de la formation professionnelle, le temps fort de l'année 2014 a été le vote, par le Parlement, de la loi du 5 mars 2014 « relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ». Des points majeurs de ce texte vont impacter le réseau APP dès 2015 : la création du Compte Personnel de Formation (CPF) et du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), la définition du Socle commun de connaissances et de compétences professionnelles et le projet de décret sur la qualité des actions de formation. La place centrale accordée aux personnes ouvre des perspectives à la démarche APP et va permettre au réseau de valoriser l'expérience, de développer et de partager le savoir-faire unique acquis depuis 30 ans.

Au regard de cette actualité, l'APapp a été porteuse, tout au long de l'année 2014, d'un projet tourné vers la reconnaissance du réseau et de la démarche APP. L'association a multiplié les actions, les contacts, les rencontres, pour mettre en œuvre les accords signés avec ses partenaires et veiller à être présente et entendue au moment où se préparait la réforme de la formation professionnelle : *actualisation et diffusion du manifeste pour l'action APP, dépôt de propositions d'amendements, contributions aux documents produits par le « collectif des présidents* » et le CNFPLV, participation à l'Université d'Hiver de Centre Inffo à Biarritz*. Au fil des rencontres, l'APapp a affirmé que les APP peuvent et doivent contribuer à la réussite d'une nouvelle approche de la formation professionnelle et des modalités de reconnaissances associées.

L'APapp collabore avec le Comité Observatoires et Certifications

En prenant appui sur les travaux de la commission prospective, l'APapp apporte l'expertise APP aux travaux du COC³⁷ dont l'objet est de construire le référentiel attaché au « socle de connaissances et de compétences professionnelles » figurant dans la loi du 5 mars 2014. Le référentiel du « socle de connaissances et de compétences professionnelles » fait aujourd'hui l'objet d'un décret.

Un groupe de travail, au sein de l'APapp, a conçu un outil de positionnement/validation prenant appui sur ce référentiel. Cet outil a notamment été présenté au CNOS en présence des partenaires.

Tous identifient le « temps d'avance » du réseau et confirment leur intérêt pour les travaux conduits par l'APapp. C'est une reconnaissance de son expertise.

L'APapp organise son premier grand colloque lors des journées résonances

En ouverture de ces journées, l'APapp a organisé à la Cité des Sciences de Paris un Colloque le 1er avril, en coopération avec le FFFOD, intitulé « Numérique, ordre et désordre des apprentissages » avec pour problématique : « *MOOC, SPOC et les réseaux sociaux numériques, une chance pour apprendre différemment, mieux et plus ; le défi est que tout le monde puisse en bénéficier ! Comment ? Avec qui ? À quelle échelle ? À quelles conditions ?* »

2015

L'équipe APapp s'est renforcée et compte désormais cinq personnes. Au fil du temps, l'APapp a conforté sa situation financière par une augmentation de la souscription, le développement de son offre de formation,

³⁷ Comité Observatoire et Certifications

la rétribution de la gestion de conventions nationales, la rétrocession d'une partie du financement de la certification et l'octroi de subvention CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) pour deux salariées.

Le renforcement de l'équipe, notamment par deux chargées de projets, Nahissa Uk et Isabelle Salvi, va permettre le déploiement d'une offre APP pour la certification du socle de connaissances et de compétences professionnelles, qui sera dénommé ultérieurement CléA, et le lancement de grands travaux de recherche sur la « mécanique pédagogique » de la démarche APP, travaux qui vont alimenter au fur et à mesure la commission prospective.

2015 sera rythmée par 3 temps forts à l'occasion des 30 ans de la démarche APP

APP en résonance « le temps des apprenants » avec l'édition d'un recueil de monographies « Entre parcours de vie et histoires de formation » et l'organisation d'un colloque « Paroles d'apprenants » - témoignages d'apprenants et formateurs.

Les Assises nationales « le temps des professionnels APP ». Pour cette 6ème édition près de 100 participants, professionnels des équipes APP, étaient présents au CDRP de Montpellier. Démontrant la participation active et solide au sein du réseau et le poids d'un véritable travail coopératif pour mutualiser, fédérer des moyens et des ressources autour du label APP.

Le CNOS « le temps des partenaires » avec pour thème : « APP, un espace de coopération sur les territoires APP - Quand la formation œuvre pour le développement local et la citoyenneté ».

Autres faits marquants :

La convention de partenariat entre la DGEFP et l'APapp.

La signature, le 1er avril 2015, de cette convention est une forme de reconnaissance de toute l'antériorité du réseau APP sur le Socle.

L'habilitation nationale par décision du COPANEF, le 26 mai, pour réaliser les évaluations et la formation au Socle de connaissances et de compétences professionnelles dans le cadre de la certification CléA.

Le réseau des APP a été le premier réseau à être habilité nationalement, ce qui eut pour conséquence la formation de 262 professionnels du réseau APP pour 2541 heures stagiaires (dont 160 évaluateurs).

Le chantier Compétences Clés Européennes

Depuis début 2014, l'APapp conduit un programme ambitieux afin de concevoir un « dispositif APP de certification des Compétences Clés Européennes » ; il s'agit, via ce projet, de :

- Formaliser un processus de reconnaissance des acquis des apprenants et de validation des CCE, renforcés et développés par la mise en œuvre de la démarche APP.
- Formaliser un processus de certification des compétences clés afin de permettre aux bénéficiaires finaux, par le biais d'une certification reconnue, la valorisation de compétences transversales et transférables aux situations de la vie personnelle et professionnelle.
- Développer et renforcer les pratiques professionnelles des acteurs APP, mettre en place les outils nécessaires pour permettre aux acteurs des APP de valider officiellement les CCE mobilisées et développées par les apprenants au cours de leurs apprentissages formels, non formels et informels.

Dans le cadre de ce projet est produit le référentiel de formation APP des 8 compétences clés européennes.

En lien avec ce programme, l'APapp est partenaire du projet européen Eure.K porté par le Cnam - sur la « validation, la reconnaissance et la certification des 8 Compétences Clés Européennes » sélectionné par l'Agence Erasmus+. Ce projet de 36 mois associe 10 partenaires européens.

La commission prospective

En parallèle des travaux menés, la commission prospective décide de mettre en œuvre 2 chantiers :

- La modélisation de la démarche APP pour outiller, renforcer et développer les compétences des professionnels APP et mieux accompagner les nouveaux entrants, formateurs, équipes et organismes de formation.
- « Vers la reconnaissance des spécificités du formateur APP », chantier qui doit aboutir à un référentiel du formateur en autoformation accompagnée dans les APP, prélude à la certification du formateur APP.

Le décret qualité

Le réseau des APP s'interroge et est en veille sur l'enjeu du décret qualité.

Le décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue est sorti le 30 juin 2015. Cinq catégories de financeurs de formation (État, Régions, Pôle emploi, OPCA/OPACIF, Agefiph) ont désormais l'obligation, aux termes de l'article L. 6316-1 du code du travail, de s'assurer de la qualité des formations financées (6 critères définis précisément par le décret).

De ce fait, ce décret renforce l'intérêt des labels.

C'est dans ce contexte, à l'heure où les acteurs de la formation s'interrogent sur la démarche qualité au sein de leur organisme, que le réseau des APP débat sur les évolutions que devrait suivre le label APP pour s'adapter aux nouvelles exigences du décret qualité et sur les enjeux pour le réseau comme pour l'APapp de candidater afin que le label APP soit inscrit dans la liste du CNEFOP. Si, a priori, il y a intérêt à ce que le label APP soit inscrit sur cette liste, cela soulève des débats autour de l'accessibilité du label.

Lors de l'assemblée générale du 19 janvier 2016, le réseau approuve la demande d'inscription du label APP sur la liste des certifications et labels qualité du CNEFOP et décide de la modification de quelques points du référentiel et de la procédure de labellisation APP pour correspondre pleinement aux exigences du décret qualité.

2016

Des projets en cours de réalisation et/ou de finalisation

Dispositif de la reconnaissance, la valorisation et la validation des 8 Compétences Clés Européennes

L'APapp a obtenu le financement FSE pour développer le dispositif APP pour la reconnaissance, la valorisation et la validation des huit CCE. Le projet continue donc, de plus belle, sur sa lancée avec des moyens supplémentaires pour développer un processus innovant de reconnaissance et de validation des CCE. Le groupe projet se lance sur la voie des « badges numériques » comme nouvelle forme de reconnaissance compatible avec la démarche APP et offrant un potentiel innovant et dynamique.

CléA – APP

Au terme de la première année d'expérimentation CléA, qui a débuté officiellement le 1er novembre 2015, nous frôlons les 5.500 évaluations CléA réalisées au sein du réseau APP sur tout le territoire dont près de 3.000 sur l'île de La Réunion. De nombreuses cérémonies de remise de diplômes organisées par des APP ont eu lieu en présence des COPAREF.

Depuis 2015, environ 250 professionnels du réseau ont suivi une journée de formation à la mise en œuvre du dispositif CléA-APP. Aussi, afin d'effectuer un premier bilan et de permettre une analyse des pratiques,

l'APapp a organisé 12 journées d'échanges sur les territoires : « Les ateliers CléA ». Près de 100 évaluateurs APP y ont participé.

Le référentiel du formateur en autoformation accompagnée dans un atelier de pédagogie personnalisée et la modélisation de la démarche APP sont finalisés et seront transmis au réseau début 2017.

L'APapp a décidé de formaliser, sous la forme d'une collection de guides-repères et guides-méthodologiques, les différentes recherches et travaux menés ces dernières années, reprenant ainsi à son compte ce qu'Algora avait déjà institué en son temps.

La reconnaissance du CNEFOP³⁸

Le 7 juin 2016, le label APP est officiellement inscrit sur la liste du CNEFOP des certifications et labels « qualité ».

Maillage territorial

En cette fin d'année 2016, il est fait le constat que le label suscite depuis quelques temps un réel regain d'intérêt. En effet, il porte une certaine conception de la formation pour adultes qui devient aujourd'hui une absolue nécessité, de par la loi, mais aussi de par les besoins d'une société en profonde mutation.

Fin 2016, une vingtaine d'organismes ont entamé des démarches pour accéder à la labellisation et rejoindre le réseau.

Tout le long de ces années, l'un des principaux objectifs de l'APapp a été d'accroître le nombre de sites APP, en particulier dans les régions peu ou pas couvertes, afin de faciliter l'accès aux savoirs et à la formation tout au long de la vie pour l'ensemble de la population. Pour ce faire, l'APapp est allée à la rencontre de grands réseaux pour informer et communiquer sur le label APP. Des rencontres ont eu lieu avec l'INFA³⁹ national, le réseau des MFR⁴⁰, celui des CFPPA⁴¹ et des CRP⁴²...

Un nouveau Guide-repère

Les APP sont progressivement devenus une référence, reconnus par leur approche effective et réelle de la personnalisation de la formation et la mise en œuvre de l'autoformation accompagnée, tout en gardant « l'esprit » APP.

Bénédicte Pinot, docteure en sciences de l'éducation, ancienne coordonnatrice et animatrice régionale APP a exploré dans une thèse l'articulation entre le collectif de professionnels APP, le processus de professionnalisation qui se déroule au sein du réseau et ce fameux « esprit » APP.

Cette thèse⁴³ a donné lieu à un guide-repère, le premier de la collection APapp : *Le réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée : un « esprit », une « communauté professionnelle » et un « compagnonnage »*.

Marie-Anne corbin, directrice de l'APapp, quitte ses fonctions au 31 décembre 2016 et est remplacée par Laurence Martin.

³⁸ CNEFOP : Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

³⁹ INFA : Institut National de Formation et d'Application.

⁴⁰ MFR : Maisons Familiales Rurales.

⁴¹ CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.

⁴² CRP : Centre de Rééducation Professionnelle.

⁴³ Titre de la thèse « vie quotidienne au travail et apprentissage dans les communautés professionnelles : l'exemple du réseau des « Ateliers de Pédagogie Personnalisées ».

Laurence Martin, directrice de l'APapp depuis 2017

Changement de direction mais maintien du cap

Les 10 ans de l'APapp marquent un tournant dans la vie du réseau avec le départ de Marie-Anne Corbin, directrice de l'APapp depuis 2013 et l'arrivée de Laurence Martin : ce guide a notamment pour objectif de marquer cet anniversaire, de fixer et concrétiser pour les nouveaux entrants dans le réseau les faits marquants et permettre à l'APapp, au réseau, de s'appuyer ainsi sur son histoire pour ne pas oublier les fondamentaux APP et ce qui a les a construits.

L'objectif partagé reste bien de concilier, dans l'esprit même de la démarche APP, continuité et dynamique d'innovation.

Les grandes missions de l'APapp se déclinent au travers des objectifs 2017-2018 :

- animation du réseau APP : un grand programme de professionnalisation pour l'appropriation des outils et méthodologie associés au projet sur la valorisation et la validation des compétences clés européennes.
- développement d'expérimentations et de projets innovants : le partage et la diffusion des expériences du réseau dans le champ du numérique en tant que compétences à consolider mais également à transmettre par les équipes APP.
- communication : création de nouveaux outils de communication. L'APapp s'est fait accompagner par une agence pour moderniser l'identité visuelle APP.
- consolidation des partenariats et renforcement du maillage territorial : afin que le réseau, au travers de l'APapp, continue d'être identifié comme un acteur significatif, un expert dont la démarche représente une véritable plus-value dans l'accompagnement des citoyens. Défi d'autant plus important avec les nouvelles régions et les nouveaux interlocuteurs politiques.
-

Présentation officielle et diffusion du Manifeste

L'année 2017 porte plusieurs défis dont celui de maintenir et accroître la visibilité du réseau APP face à des partenaires en pleine mutation : en plus des nouvelles régions, les échéances présidentielles et législatives représentent un nouveau défi à relever, celui de sensibiliser aux problématiques portées par le réseau des APP et mettre en lumière l'expertise des équipes qui le constituent.

Ainsi, le deuxième manifeste de l'APapp officiellement présenté en mars 2017 à l'occasion des journées Résonance a pour objectif d'attirer la vigilance de tous les décideurs sur l'urgence à rééquilibrer les politiques de formation, à réintégrer aux formations courtes « tout professionnel » un volet de compétences transversales qui permettra à chacun d'être en capacité de rebondir selon les aléas de sa vie professionnelle et personnelle.

L'implication politique reste ainsi prégnante pour l'APapp qui a produit dès le premier trimestre ce nouveau manifeste. Il a pour ambition « de contribuer à l'amélioration de la « formation tout au long de la vie » en proposant aux responsables politiques, aux acteurs et à l'ensemble de la population une vision partagée et partageable de ce vers quoi nous devrions aller, ou sortir, pour que la formation soit un véritable levier éducatif, socioéconomique et culturel et qu'elle puisse répondre aux enjeux de l'évolution de la société. Plus globalement, pour redonner du sens, et un projet global dans un contexte social troublé. ».

Accompagnement du réseau pour l'essaimage du Certificat CléA

L'APapp garde un contact régulier avec les instances porteuses de CléA non seulement pour faire remonter les témoignages et questions du réseau mais également pour échanger sur le devenir souhaité de CléA et les défis associés.

A l'occasion des différentes rencontres et réunions avec le COPANEF et le FPSPP, l'APapp a défendu le professionnalisme du réseau des APP et interpellé les porteurs du certificat CléA sur les différentes difficultés rencontrées au nom du réseau. Ainsi, la question sur la pérennité des financements a été clairement évoquée lors d'un grand séminaire de travail organisé par le COPANEF le 25 janvier 2017.

Le Bureau alerte l'APapp sur l'urgence d'avoir de la visibilité sur le financement CléA et notamment par les OPCA. L'APapp sollicite auprès du COPANEF une réponse officielle pour apaiser les relations entre prescripteurs, financeurs et prestataires et continuer à développer CléA sereinement.

Elaboration et lancement de « badges numériques »

L'APapp a obtenu le financement du FSE pour développer le dispositif APP pour la reconnaissance, la valorisation et la validation des huit compétences clés européennes (CCE). Le projet continue donc sur sa lancée avec des moyens supplémentaires pour développer un processus innovant de reconnaissance et de validation des CCE. Le groupe projet se lance sur la voie des « badges numériques » comme nouvelle forme de reconnaissance compatible avec la démarche APP et offrant un potentiel innovant et dynamique.

Le réseau est en passe de porter sa propre certification.

Le projet CCE (dispositif APP pour la Reconnaissance, la Valorisation et la Validation des huit CCE - compétences clés européennes) porte le défi de répondre à la question de la certification des huit CCE en cohérence avec le modèle APP.

Au-delà de cette valorisation pour les apprenants, le projet CCE permet également de valoriser l'expertise spécifique des équipes APP et a nourri différents guides méthodologiques au fil de ses avancées en collaboration avec le réseau.

Les travaux sur la modélisation de la démarche APP et la voie des badges numériques nous permettent aujourd'hui de nous engager sereinement vers une certification d'un nouveau genre « par les preuves et non l'épreuve ».

Les badges viennent soutenir la démarche APP et sont présentés sur la plateforme numérique. Ils correspondent à des objectifs de formation et sont en lien direct avec des situations d'apprentissage.

Le premier badge de certification APP sera celui de la compétence clé « apprendre à apprendre ».

Création du campus numérique APP

Le projet CCE permet, au-delà de la validation des CCE, de rendre visibles les compétences mobilisées par les équipes APP pour aboutir à cette possibilité de validation des CCE. La plateforme porteuse des badges doit donc les resituer en tant qu'outils de certification dans le champ plus large de l'accompagnement des apprenants et des équipes APP.

Ainsi le campus numérique APP permettra à chaque apprenant de s'approprier et d'interagir sur son parcours, en autonomie, avec son formateur mais également en lien, s'il le souhaite, avec toute la sphère APP, au-delà de l'organisme qui l'accueille.

Et après ?

Ces nouveaux projets trouvent toute leur place au côté des missions classiques de l'APapp dans le processus plus général d'accompagnement du réseau APP et de mise en visibilité de son expertise spécifique. L'APapp va donc les faire vivre et les développer avec l'appui du réseau APP et de ses partenaires.

Comme nous avons pu le constater au fil de ses années, les projets de développement et d'innovation, alimentés par les recherches qui en résultent, ont bien souvent ouvert des voies de réflexion vers de nouveaux projets. Cette fluidité a créé la dynamique d'innovation qui est la marque des APP.

Gageons, que forts de tous les projets en cours, de belles années enthousiasmantes sont en perspective !

CONCLUSION

Marie Boucon, directrice de l'ACIFE depuis 1997

Présidente de l'APapp depuis 2013

Voilà synthétisée en quelques pages une histoire qui dure maintenant depuis 32 ans, avec un zoom particulier sur les 10 ans après la rupture avec l'Etat !

La constance et la force des valeurs, cristallisées autour d'un objet commun, partagées et portées par un collectif apparaissent bien au fil de cette lecture, mais ce qui s'est passé ces dix dernières années met en exergue l'incroyable vitalité de ce réseau toujours en mouvement et l'efficacité d'une équipe nationale investie et impliquée.

Tel un village gaulois bien connu, les APP ont su trouver les moyens de résister et d'exister ; en s'inscrivant en permanence dans une dynamique de réflexion et d'innovations pédagogiques soutenues par des chercheurs, en se mettant en phase avec les politiques de formation par une présence active au niveau des instances nationales, régionales, des partenaires sociaux...

Les valeurs défendues par le réseau ont eu un impact significatif constaté lors la dernière réforme de la formation professionnelle de 2014, dans laquelle apparaissent les concepts de la personnalisation, de l'autonomie et de la responsabilisation des personnes, notions directement issues de la démarche APP.

Sortir de la « confidentialité », faire évoluer les politiques de formation à partir d'expérimentations pragmatiques, concrètes et analysées, telle est aussi la vocation du réseau et de l'équipe de l'APapp !

En conclusion, si le désengagement de l'Etat a certes été douloureux, il a aussi été émancipateur et a permis la constitution d'une association autonome et indépendante porteuse d'un réseau diversifié, opérationnel, réactif, visible et capable d'accueillir de nouveaux membres dans le respect de ses valeurs. Nous pouvons dire aujourd'hui que le défi est relevé !

Les fils entrelacés de parcours croisés ; ou l'éclairage de cette histoire vue de divers acteurs,

Formatrices, Coordonnatrices, Directrices, consultants, Chercheurs

Muriel Marseglia	Formatrice/Coordonnatrice/Responsable depuis 1986 RE.FORM.E. - APP-Strasbourg
Fanny Doerr	Coordonnatrice de 1996 à 2014 Coordonnatrice/Gérante depuis 2014 GIPFI-SCOP - APP Strasbourg
Nicole Marty	Formatrice/Coordonnatrice de 1987 à 1990 Responsable APP depuis 1990 COBAS FORMATION - APP du Bassin d'Arcachon sud
Myriam Lefaucheur	Formatrice de 1992 à 1994 Secrétaire APP de 1994 à 1996 Coordonnatrice depuis 1996 Animatrice régionale depuis 2011 EPLEFPA de Croix-Rivail CFAA - APP Le François (Martinique)
Virginie Chabanaïs	Formatrice de 1986 à 1990 Coordonnatrice de 1990 à 2012 Directrice depuis 2012 APEJ - APP Cognac
Christophe Wambst	Responsable de Coordination GRETA NORD ALSACE - APP Haguenau Alsace du Nord et APP Saverne Alsace Bossue
André Moisan	Maître de Conférences en sociologie depuis 1993 Membre du Laboratoire LISE-Cnrs Cnam Paris
Jean Vanderspelden	Chargé de missions - réseau des APP de 1991 à 2007 – IOTA+/ALGORA Animateur national APP 2008/2009 - APapp. Consultant "Apprenance - FOAD - Numérique et Territoires" depuis 2010. ITG Paris
Evelyne Deret	Enseignante/chercheuse Université Paris-Dauphine Vice-Présidente du Comité Mondial pour les apprentissages tout au long de la vie

Muriel Marseglia, RE.FORM.E. – APP Strasbourg
Fanny Doerr, GIPFI - APP Strasbourg

L'APapp nous a demandé de témoigner, écrire quelques lignes sur le temps du « Regroupement National des APP » ... « Le temps du Regroupement », c'est fin du XXe siècle ! Début XXIe Voilà pour la datation !

La conception s'est faite « 108-110 rue Saint Maur » à Paris, dans les locaux de « Peuple et Culture ». Le projet d'enfantement a été longuement mûri et répondait à un souci d'inscrire les APP à la fois dans une démarche pérenne et dans un contexte de mutations importantes et de fragilités à venir pressenties.

Beaucoup de personnes fortement impliquées dans les APP et en résonance avec les réalités locales et régionales se retrouvaient depuis plusieurs mois et même années : Odile Debliqui (APP de Baugé, Pays de la Loire), Dominique Vankeirsbilck (Nancy), Nicole Rougeaux (Arcachon, Aquitaine), Virginie Chabanaïs (Poitou Charentes), Marie Anne Corbin (collectif régional Haut-Normand), Pierre Brochier (Rhône Alpes), Nadine Dumans (Clichy), Evelyne Mailly (Montpellier, Languedoc Roussillon), Sylvie Petit Jean (Franche Comté), François Ryon (Nord Pas de Calais), bien sûr Michel Marchand et bien d'autres.

Presque toutes les régions étaient représentées et le tour de table faisait voyager du sud au nord de la France, évoquant des territoires tantôt familiers, tantôt plus méconnus de nous. « APP du Baugé » nous faisait rêver de châteaux de la Loire, l'APP du Havre évoquait l'estuaire et l'APP d'Arcachon, l'océan et les vacances.

Il était un peu étonnant mais très réconfortant de savoir qu'un peu partout en France, nous avions des homologues, des professionnels qui affrontaient les mêmes difficultés et craintes mais surtout qui trouvaient le même plaisir dans leur travail et avaient la même détermination à faire ce qu'ils faisaient. Nous retrouvions des convaincus, des investis ! Certains posaient un jour de congé pour pouvoir participer à ces journées. En ce qui nous concerne, nous représentions tout le réseau des APP d'Alsace et avons été légitimées par nos collègues.

Le Regroupement se voulait force de proposition et se donnait pour objectif d'interpeller l'échelon politique par le biais du Ministère ou des Députés.

En relisant nos classeurs (nous n'étions pas encore équipés de portables), nous avons trouvé des copies de lettres adressées en 2002 à monsieur Fillon et bien d'autres aux préfets de région. Nous avons relu des demandes de rencontres avec messieurs Borloo, Fabius, Ayrault :

« Les APP, définis nationalement, ancrés localement, régulés régionalement », voilà l'idée que nous souhaitons voir reprise et défendue.

Beaucoup de lettres, de communiqués de presse : « les APP en danger, 50% des crédits d'état supprimés ! », une pétition de soutien pour le maintien des financements de l'Etat aux APP témoignent de notre sentiment d'urgence et d'inquiétude.

Les courriers partaient de Lille : 4 Place du Temple, ils étaient signés « Michel Marchand, pour le Regroupement National des APP ».

La naissance, c'est-à-dire la réunion fondatrice de ce Regroupement, s'est tenue le 27 juin 2002 également à Paris.

Après un an de vie, le Regroupement comptait 150 adhésions sur 470 APP. Les APP s'organisaient de St Pierre et Miquelon à la Réunion ! Du froid au chaud !

Beaucoup de caractère, ce Regroupement : solidaire, complémentaire à l'animation nationale, porte-parole des APP auprès des financeurs publics, des partenaires, des élus, agissant dans un esprit et une volonté de renforcement et de développement des APP, sans corporatisme puisque composé d'APP portés par des structures diverses.

En 2004, nous avons contribué aux travaux sur les fondamentaux qui allaient aboutir à la réactualisation du cahier des charges, en réaction à la proposition de la DGEFP.

En 2005, a lieu la rencontre nationale des APP, le 20 janvier à Eurosite à Saint Denis en présence de monsieur Gérard Larcher, ministre délégué aux relations du travail (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale) : souvenir d'une promenade le long du périph, en file indienne, derrière Anne, notre animatrice de réseau régional qui préférerait l'air libre à celle du métro, et présentation du nouveau cahier des charges. Ce fut un grand rassemblement, riche et mobilisateur avant la tempête !

La fin de l'animation nationale portée par Algora, la régionalisation accentuée, les baisses et incertitudes des crédits à l'aube de 2007 allaient amener le Regroupement à rédiger une première version des statuts de ce qui fut d'abord **l'APA** : « Association de Pré-configuration d'une animation nationale pour le développement de l'activité des Ateliers de pédagogie personnalisée et du réseau ». Le siège social sera 2 rue Eiffel à Arras, le 02 juillet 2007. Maurice Monoky nous héberge : nous sommes 234 adhérents.

Voilà pour la préhistoire de l'APapp, le passage du temps du Regroupement au temps de l'APapp.

Mais que l'on se réfère aux travaux au sein du Regroupement ou à ceux effectués au sein de l'APapp, il s'agit toujours et avant tout de travail en **réseau**.

Nos rencontres sont régulières et nous connaissons des adresses prestigieuses : 3, Square Hymans, Immeuble MGEN à Montparnasse : amphithéâtre, moquette colorée, et acoustique idéale. Les réunions se déroulent sur une journée : le matin, nous évoquons l'actualité des Régions et les questionnements du moment. Après la pause-déjeuner, une ou plusieurs personnes de l'animation nationale nous rejoignent.

A ce moment-là, heure fatidique d'après-repas, moment où la fatigue du réveil matinal se fait sentir, Michel Marchand reprenait les choses en main ! Faisant preuve d'un esprit de synthèse fascinant, d'une énergie légendaire, il résumait avec clarté les travaux du matin et nous ébauchait déjà les premières lignes d'un **plan d'action** ! Pas question de discuter sans agir !

Nous voilà en ordre de marche ! « Acteurs » voulant rendre les apprenants « acteurs de leur parcours ».

Pour nous les Alsaciens, c'est aussi le moment de rencontre et d'échanges avec d'autres professionnels des autres coins de France. Comment fait-on ailleurs ? De quelles pratiques avons-nous envie de nous inspirer ? Comment faire évoluer notre dispositif ? Comment l'enrichir ? Comment le faire vivre sur notre territoire ?

Le cahier des charges nous est commun et c'est essentiel mais nous partageons bien d'autres choses qu'un cadre. Nous partageons des expériences et des pratiques. Nous nous enrichissons mutuellement.

Combien de fois ne sommes-nous pas rentrées de ces réunions avec de nouvelles propositions à expérimenter ou à élaborer, nos cartables pleins d'idées à développer.

En 2000, le trajet en train Strasbourg – Paris durait de 4h30 à 5h, ...de quoi rédiger des compte rendus, formaliser de nouvelles combinaisons, écrire des projets.

Notre premier projet européen intitulé « L'APP s'ADAPT aux salariés » a été presque entièrement écrit dans le train au retour d'une réunion du Regroupement !

Le Regroupement et l'APapp, c'est aussi notre espace de liberté : liberté d'expression, de penser, d'imaginer, de concevoir, d'innover, de repenser l'éducation permanente.

« Exit », pour quelques heures le « politiquement correct », les ambitions freinées, l'affaiblissement des moyens et les contraintes contradictoires. A nous la coopération et la créativité pour la réalisation de projets ambitieux, au service des apprenants des APP, et de leurs territoires.

En quittant durant une ou deux journées nos APP respectifs, en prenant le temps de l'écoute, de l'échange, de la cause collective, nous nous ressourçons et rentrons de ces rencontres, riches de nouveaux projets, volontaristes et avec l'envie de poursuivre et d'améliorer toujours notre offre de formation au profit du public que nous accueillons.

Merci à l'APapp. Merci à tous nos compagnons appépistes, à nos partenaires et longue vie aux APP !

Témoignage d'un parcours professionnel en APP

L'APP d'Arcachon a 30 ans le 1^{er} avril et pour moi 30 ans d'activité avec une équipe toujours très impliquée. L'APP, 30 ans c'est quelques 10 000 apprenants pour un total de 1 050 000 heures. L'APP c'est aussi pour moi 30 ans de militantisme avec et pour l'APP, les APP. Avec toujours le même enthousiasme, qui, suivant l'actualité, a parfois été mis à rude épreuve. Mais le réseau des APP et sa force ont toujours permis d'avancer, d'évoluer, de négocier, d'innover, de créer et de toujours rebondir.

Je me souviens des débuts comme formatrice et très vite coordonnatrice, l'accueil des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, des mères de famille souhaitant reprendre une activité.... de la création d'outils à mettre sur les étagères pour constituer le centre de ressources.

Je me souviens du minitel pour saisir les statistiques IOTA, du premier logiciel conçu par l'ILEP pour éditer les statistiques mensuelles, de l'entraide et des échanges avec les APP de Bordeaux, Bayonne, Créon....

Je me souviens des nouveaux formateurs et de quelques formateurs vacataires issus de l'Education Nationale, conquis par la démarche APP.

Je me souviens des 1^{ers} regroupements nationaux au Square Hymans, locaux luxueux (pour nous petits APP) mis à disposition par la MGEN, puis à « Peuple et Culture » rue Saint Maur. Regroupement de militants pour la culture APP parce qu'au service de tous, simplement.

Je me souviens de la mise en place du regroupement régional en Aquitaine, des 37 APP, pour batailler sur la reconnaissance, le maintien des APP, les rencontres avec la Région.... Et de la répercussion que l'on souhaitait localement, avec la rencontre des élus locaux, la mobilisation auprès des partenaires....

« La fameuse déclinaison des APP sur les territoires National, Régional, Local ».

Je me souviens des rencontres avec le ministère ou tel ou tel représentant du ministère, des ministères, à l'Assemblée Nationale des techniciens de l'Etat, DGFP, DRFP acquis à notre cause et qui soutenaient toutes nos actions, voire les encourageaient.

Je me souviens d'un « APP en résonance » régional organisé de toutes pièces par les équipes APP qui par l'ampleur de l'organisation a bluffé quelques institutionnels.

Je me souviens de la mobilisation du réseau toujours accompagné de IOTA + puis d'ALGORA pour la 1^{ère} démarche de labellisation et la production de l'autodiagnostic.

Je me souviens en 2007, suite à la décentralisation et à la disparition programmée des APP, de la création de l'APapp, même, s'il y a eu un peu de casse, raté, les APP existent toujours...Et font du bruit, CNOS, Assises, APP en résonance, Label....

Si je me pose la question de savoir pourquoi cet enthousiasme, cette motivation, ce militantisme APP, les mots se bousculent :

« Humanisme, éducation, personnalisation, équité, permanence, pédagogie, ressources, atelier, autonomie, mixité, partage, échanges, réseau, liberté, respect, pluralité, apprenant, confiance, outils, acteur, apprenance, accueil, compétence, résonance, savoir, formation, accompagnement, souplesse, écoute, convivialité, valorisation ...

En conclusion, les APP sont particulièrement d'actualité, la réponse la plus pertinente de la formation tout au long de la vie.

APP Martinique : lieux de tous les possibles !

1991 : Apprenante

Je découvre qu'il existe à proximité du domicile familial un centre de formation où je pourrai trouver une réponse à mon projet de mise à niveau en informatique. Je suis soulagée et ravie car titulaire depuis peu d'un BTS.

L'APP de Rivière Pilote est située dans l'ancienne maternité qui m'a vu naître près des écoles et collèges !

Je suis d'emblée en phase avec l'animatrice principale qui m'accueille. Jeune femme dynamique Martine Mac Biron me séduit par la passion, l'énergie et l'efficacité qu'elle met en œuvre dans l'exercice de sa mission. Elle est réactive, impliquée, fédératrice et sensible. Elle restera jusqu'à son décès en 2014 mon mentor et ma meilleure amie.

Inscrite à l'atelier de Bureautique, grâce à la pédagogie individualisée mise en place, je peux enfin atteindre les objectifs que je me suis fixée. L'ambiance est bienveillante et « cool ». Je peux enfin apprendre à mon rythme sans partager mon poste comme au lycée. Le formateur très à l'écoute, m'accompagne dans mes efforts jusqu'au jour où je fais l'acquisition de mon premier PC. Je continue mon autoformation seule à la maison.

1992 : Formatrice

Très vite, mon CV et mon projet professionnel me permettent de postuler pour un poste de formateur dans ce même APP. En effet, je souhaite devenir professeur des écoles : pourquoi ne pas faire mes premières armes dans un centre de formation ? Je suis donc formatrice de Français, puis d'Anglais et de comptabilité. J'apprends à maîtriser petit à petit les concepts d'individualisation et de personnalisation.

C'est à cette période que je découvre la problématique de l'illettrisme et son impact sur les personnes concernées. Les apprenants sont touchants, volontaires, motivés, fragiles et renforcent ma passion pour ce métier.

Dans cet environnement créatif riche, je prends part à la réalisation d'un outil de lutte contre l'illettrisme, OURELLE (Outil de Remédiation à la Lecture et au Langage Ecrit). C'est une expérience extraordinaire !

1994 : Secrétaire

Mais tout m'intéresse à l'APP ! Mes compétences en secrétariat et progrès en Bureautique me poussent à intervenir de plus en plus au côté de l'animatrice principale pour améliorer les outils et procédures.

Je deviens également secrétaire de l'APP et participe à l'accueil et à la gestion administrative des apprenants. La secrétaire en APP est la cheville ouvrière du centre : elle voit tout, entend tout et fait le lien entre les membres de l'équipe pédagogique et les apprenants.

1996 : Coordinatrice

Martine Mac Biron est mutée à la DRFP Martinique et me propose au poste de coordinatrice. Je touche du doigt un poste sensible qui demande psychologie, souplesse, méthode, autonomie, réactivité pour travailler avec de la « matière molle », des hommes et des femmes apprenants et collègues qu'il faut ménager et qui ne nous ménagent pas toujours. Ce sont mes premières expériences de manager mais ne dit-on pas que ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort ?

Je me professionnalise en préparant avec le CNED une licence puis une maîtrise en Sciences de l'Education (Université de Rouen)

Septembre 2004 : un nouveau défi

Le Directeur de CFA Agricole du François me propose de rejoindre son équipe pour adjoindre à la partie apprentissage un volet formation continue : il croit en la force des APP et me laisse toute autonomie pour installer la nouvelle structure (mobilier, communication, recrutement de l'équipe, agencement, choix des outils...).

Dès décembre l'APP reçoit ses premiers apprenants.

Les financeurs correspondent à ce qui est attendu du cahier des charges en termes de variété : Etat, Agence Départementale pour l'insertion, CNED, mission locale, entreprises notamment agricoles.

Animatrice régionale

L'APP du François prend très vite sa place dans le réseau alors composé de 7 APP (Rivière pilote- GRETA sud, Lamentin – FOL, Fort de France - FOL, Saint Pierre - INFODEC, Rivière salée – Chambre des métiers, François – APP CFAA).

La coordinatrice de l'APP du François est choisie pour animer le réseau dans le cadre de l'obtention du premier label APP. C'est chose faite en 2011.

APP et politique

A partir de 2008, les APP de Martinique connaissent une période de questionnement sur la pérennité de leur fonctionnement qui cause la disparition de certains et en fragilisent d'autres. C'est le temps où l'APP national se monte en association, le temps de la décentralisation en Martinique (ce transfert de compétence n'est toujours pas actualisé).

Je m'interroge sur la situation et m'en inspire pour mon rédiger mon mémoire de Master en 2008 : « L'expérience de l'Individualisation de la formation, un atout dans une nouvelle conjoncture ? » - une enquête sur les Ateliers de Pédagogie Personnalisée de la Région Martinique

Plus que jamais nous comprenons que l'APP doit évoluer dans un espace de liberté et créer lui-même les conditions de sa survie en multipliant les financeurs et les opportunités de se faire connaître.

En Martinique, désormais le « dernier bastion », l'APP du François résiste avec le soutien de son organisme support et de l'APapp. 2 antennes sont en cours de mise en place au Carbet pour remplacer l'APP de St Pierre et une autre à Rivière Pilote en l'absence de l'APP du GRETA.

Par ailleurs, il faut souligner que la force des fondamentaux APP perdure même quand un centre n'est plus officiellement au sein du réseau : c'est le cas des APP de la FOL (re-labellisés en 2017) qui n'ont jamais écartés certains des éléments qui font la force du réseau : communication, partage, veille, réactivité.

2015 : CléA

L'appartenance à un réseau est une force !

Grace à la convention CléA et au renouvellement du Label en novembre 2016 l'APP du François retrouve une nouvelle vigueur et sa légitimité sur le territoire.

CléA, c'est le couronnement de tous nos travaux menés depuis 30 ans. Adjoindre les savoirs de base issus de notre scolarité à nos compétences acquises dans le cadre professionnel ou social et arriver à en donner une photographie valorisante à un instant T.

C'est ce pour quoi nous nous sommes longtemps battus de la mise à niveau, en passant par les savoirs de base jusqu'aux compétences clés. Les publics fragilisés ont toujours été au cœur de notre action et ont mérité cette reconnaissance.

Pourquoi Je me suis autant attachée et investie dans le réseau APP ? Pourquoi, je continue à agir et à défendre les APP ? La réponse est tellement évidente que je me demande pourquoi y répondre. Mais, à y réfléchir de plus près l'argumentaire n'est pas si aisé qu'il n'y paraît.

Apprendre autrement. Personnaliser les apprentissages en rendant les apprenants acteurs et autonomes : le concept sonne comme une évidence pour rendre efficace et durable la formation. Pourtant en 1986 l'idée était novatrice et révolutionnaire.

Enfin, on s'intéressait aux personnes : ce qu'elles savaient faire, ce elles connaissaient, ce dont elles avaient besoin pour leurs parcours, quand elles étaient disponibles, quelle méthode pédagogique était la mieux adaptée, ... Les APP étaient nés et rendaient possible et accessible la connaissance à tous quel que soient leurs difficultés ou leurs contraintes dans le respect de leurs histoires, de niveaux, de leurs projets,Des parcours sur mesure en contenu, en durée, en méthode, ...

Comment ne pas adhérer à une telle pédagogie ? Tout de suite, j'ai eu envie de m'investir d'abord, dans la création de l'APP de Cognac puis, obligatoirement dans la réussite de ce projet au service des personnes.

Faire profiter de cette pédagogie à tous. J'étais convaincue que la solution APP était pertinente et efficace. Je me suis sentie libre : libre d'expérimenter, libre de m'exprimer, libre d'innover.

Et puis toujours comme une évidence, très vite, j'ai eu besoin d'échanger avec d'autres coordonnateurs d'APP sur leurs expériences.

J'ai très vite fait le constat que seul on n'avance beaucoup moins vite et moins bien qu'en réseau. En me mobilisant pour les APP, j'allais pouvoir partager, échanger et donc progresser. Le réseau, en retour, allait servir les intérêts de mon APP et moi je continuerai à nourrir le réseau pour qu'il me fasse évoluer. Chacun est au service de tous.

Comme l'aventure APP me passionnait, j'ai, sans réfléchir, et tout naturellement commencé par organiser des regroupements sur le département avec mes homologues de Barbezieux et de Ruffec. Puis, nous avons profité des rencontres organisées en Région par l'Etat pour nous fédérer en réseau « informel » régional. Le groupe s'est reconnu et soudé. Les rencontres et les échanges étaient riches et nécessaires.

J'ai accepté de donner de mon temps et de mon énergie pour organiser ces rencontres, initier des projets collaboratifs, faire connaître l'APP et son réseau aux acteurs économiques, institutionnels et sociaux de la Région, représenter le réseau et remonter nos actions au niveau national.

J'ai beaucoup milité pour faire reconnaître la particularité de notre réseau régional, pour vendre nos compétences et notre force auprès des financeurs publics et privés.

Aujourd'hui, sur le plan régional, nous jouissons toujours de la force de notre réseau pour entretenir les relations tissées de longues dates avec certains opérateurs et financeurs qui apprécient particulièrement notre fiabilité et notre honnêteté. C'est avec beaucoup de plaisir que je mesure le chemin parcouru et que j'apprécie les marques de confiance que je reçois.

Le réseau APP n'agit pas avec nostalgie avec les fonctionnements du passé. Il se souvient et il avance.

Au contraire, le réseau se mobilise sans cesse pour continuer à évoluer et s'adapter aux changements structurels et économiques. C'est parce que je continue à croire dans la force de ce réseau APP que je me mobilise toujours pour défendre ses valeurs.

Nous ne sommes pas un concept marketing motivé par la rentabilité, nous militons pour la formation « personnalisée » avec les outils et méthodes de notre époque au service des publics que nous accueillons. Nous sommes ouverts aux évolutions, nous sommes force de progrès et d'innovation, Nos formateurs s'investissent dans des projets de développement pédagogiques,

L'APP m'apporte l'énergie et l'envie de continuer à défendre nos valeurs humanistes. Je suis fière de faire partie de ce dynamique réseau et espère donner envie aux générations qui arrivent de reprendre le flambeau pour continuer à écrire l'histoire d'un « dispositif » novateur et humain.

Je me dis également que nous avons dû réussir à être convaincants : aujourd'hui les autres réseaux de formation copient nos argumentaires, s'appuient sur nos expériences et empruntent notre marque de fabrique : la personnalisation au service des parcours des publics.

Mais, Il ne suffit pas de décréter la personnalisation : il faut la mettre en œuvre et jusqu'à preuve du contraire, seul les APP sont capables aujourd'hui, non seulement de personnaliser réellement les parcours en entrées et sorties permanents, mais également, de se mobiliser, pour innover. Les APP ont toujours un train d'avance et je suis particulièrement fière d'y contribuer.

J'ai conscience de ma faible implication dans ce réseau. C'est la mobilisation de chacun au service de tous qui permet cette notoriété. Je ne suis qu'un maillon.

J'ai assuré l'intendance administrative et logistique des APP du Poitou-Charentes depuis presque 30 ans au service de tous et de chacun.

J'ai conscience de toute l'énergie qu'il m'a fallu souvent pour mettre les structures en action, j'ai conscience du temps bénévole que j'ai donné gracieusement pour initier et coordonner des projets de ce regroupement régional, mais, ... Si c'était à refaire : je recommencerais. En tous cas, je compte bien continuer à me mobiliser.

**Christophe Wambst, GRETA Nord Alsace,
APP Haguenau Alsace du Nord et APP Saverne Alsace Bossue**

Il y a 10 ans, la fin du financement par subvention a requis du réseau APP de gérer un paradoxe : se confronter à une logique de marché qui lui était jusqu'ici inconnue tout en conservant ses valeurs fortement liées à la notion de service public au sens d'action dans l'intérêt général.

Il ne faut pas oublier que c'est grâce aux fondamentaux de la subvention qu'il a été possible de rebondir dans le cadre du marché.

Pour moi, il existe deux différences majeures entre le marché et la subvention :

Première différence : **une subvention se fait à l'initiative de l'organisme de formation tandis qu'un marché découle d'une commande émise par un commanditaire.**

Les APP étant dans une logique de projet, la subvention permettait de soutenir l'initiative, l'innovation et donc les expérimentations. Cette innovation constante ayant permis aux APP de rester un partenaire de la Région Alsace.

Il ne faut pas perdre de vue que la spécificité des APP, c'est qu'ils ne constituent pas seulement un acte de formation mais aussi un acte d'accompagnement avec une prise en charge globale de la personne. Or ce positionnement reste novateur, comparativement aux commandes classiques de la commande Alsace où cette dimension est manquante.

Et il en est de même pour la dimension FOAD : les APP alsaciens travaillent depuis près de 10 ans sur cette thématique qui est maintenant reconnue par la Région Alsace au même titre que la formation en présentiel.

Deuxième grande différence : **contrairement au marché, la subvention n'a par définition aucune perspective concurrentielle.**

C'est en cela que la subvention a permis la construction et la consolidation du maillage en réseau, et ce dans un climat de coopération et de confiance. Et c'est ce modèle organisationnel qui a été valorisé lors du passage au marché. C'est aussi pourquoi, en dépit du marché, le réseau des APP d'Alsace est resté un partenaire identifié par la Région Alsace avec qui le réseau continue de partager ses analyses, ses expériences et ses projets.

Se pose alors la question de savoir comment faire face aux difficultés engendrées par une logique de marché qui ne facilite pas la valorisation de la démarche APP, de l'expertise du réseau.

Parmi ces difficultés bien entendu, la versatilité des marchés fragilise tout un système basé sur la stabilité et la pérennité, oblige à raisonner à court terme.

Or les APP ne sont pas constitués d'une simple addition d'individualités, de personnes que l'on peut embaucher et débaucher selon les fluctuations des marchés. Une équipe APP, c'est un tout, une organisation à part entière, d'où émane une intelligence collective. Tout l'enjeu est maintenant de pouvoir maintenir ces équipes engagées et de garantir la pérennité d'un dispositif parfaitement identifié et ancré dans un environnement. Ecoutez les apprenants : ils viennent à l'APP et non chez l'organisme X ou Y en charge de la mise en œuvre du marché compétences de base. L'esprit APP, c'est aussi ça : que les apprenants se sentent bien chez nous et reprennent confiance, gage de la réussite de leur projet avec nous.

Que dire enfin de la technicité, du formalisme imposé et désormais nécessaire pour répondre aux appels d'offre, qui sont de plus en plus dématérialisés. La valeur ajoutée est difficilement valorisable à travers ce type d'outil et le temps passé à y répondre est pris sur le temps accordé à notre cœur de métier. Ces matrices financières qui nous sont imposées, sont basées sur des coûts d'heures stagiaires qui peuvent défavoriser les APP alors qu'une analyse plus fine des coûts par parcours leur serait plutôt favorable...

En somme, en région Grand Est, l'inquiétude porte sur le nécessaire partage entre un modèle pédagogique et un modèle économique. Le défi partagé : au-delà du maintien de la démarche APP et des valeurs associées, il devient nécessaire de donner une visibilité aux partenaires sur le modèle économique des APP.

LES FILS ENTRELACES DE PARCOURS CROISES

Démêler les fils, saisir leur sens conducteur : ceux d'un réseau de femmes et d'hommes, engagés dans des pratiques créatrices comme principal horizon professionnel, avec qui se construisent des attachements et se tissent de profondes amitiés ; et celui d'un enseignant-chercheur pour lequel ce même réseau aura été (et continue à être) un des champs significatifs d'investissement (je ne dis pas "terrain", tant ce terme est porteur d'une vision hiérarchique d'un social subordonné comme instrument au monde de la recherche). C'est l'ambition recherchée ici, au cours d'une histoire de plus de 30 ans.

Les prémisses

Les "Ateliers de Pédagogie Personnalisée", je les ai côtoyés dès leur enfantement sans, il faut le dire, y prêter mains : j'étais investi dans une association de formation pour l'insertion des jeunes, dont un des membres s'exila de Paris à Lyon, où la conception eut lieu et dont il fut un ardent contributeur. Notons déjà la marque de fabrique, le croisement, comme d'un père et d'une mère, de deux notions : celle de l'insertion, alors mise à l'ordre du jour par le rapport Schwartz de 1982, et celle d'un nouveau rapport pédagogique pour rompre avec le mode scolaire, facteur dominant d'échec de ces jeunes - rapport qui passe par la "personnalisation" et l'autoformation, celle-ci émergeant aux mêmes moments pour passer d'un objet d'études à une dimension opérationnelle.

Ce nouvel enfant, issu de ce croisement, dans ces premiers balbutiements, a été appelé à un grand avenir. Au point, comme l'avouera Vincent Merle, feu le créateur de la validation de l'expérience - et qui donc s'y connaissait en la matière - d'être la seule innovation pédagogique de ces années de foisonnement à poursuivre sa vie. Avec des épreuves d'initiation, pour tout être qui veut devenir adulte. Mais ne brûlons pas les étapes... Qui sont aussi les miennes, dans la rencontre avec ce qui s'appela alors les A.P.P.

Son terrain fut celle de l'autoformation. Je m'étais frotté à cette notion avec l'irruption de l'informatique qui, avant même qu'elle ne devienne "micro", transformait des modes pédagogiques via l'individualisation. J'en étais alors un acteur agissant dans les grandes entreprises pour lesquelles j'intervenais. Jusqu'à ce moment où cette pratique n'appelle des outils de compréhension de ce dont j'étais l'agent. Elle s'est alors focalisée sur cette question, qui était (et a toujours été) celle-là : le lien d'un contexte ou d'une organisation sociale et d'un mode pédagogique fondé sur l'engagement de la personne dans toutes les dimensions de sa propre formation. Vous la tournez dans tous les sens : contexte plus ou moins élargi, d'une situation pédagogique à la société toute entière, en passant par celui d'une entreprise ; mode pédagogique plus ou moins accompagné et/ou instrumentalisé ; formation au sens le plus ordinaire du terme, jusqu'à celui plus "existentiel" de "se donner sa propre forme" - et vous aurez toutes les facettes de la question... et sa complexité !

Les A.P.P. et moi, nous étions donc faits pour nous rencontrer.

Une recherche sur les formateurs APP

La première vraie occasion fut celle de l'apprenti-chercheur que j'étais devenu (après une thèse soutenue à plus de 40 ans). Malhabile, donc, dans ce projet collectif que tentait de définir, avec le pilotage (et le pilote) du réseau de l'époque, une équipe de chercheurs universitaires, prolongeant les premières du genre (en particulier, de ma collègue, Claude Debon). Trop de divergences quant aux finalités : le projet ne vit pas le jour. Les raisons de ces dernières pouvaient alors être obscures. Le temps fera apparaître plus clairement le fond de l'affaire, autour d'une question simple et évidente : quel rapport entre la recherche et l'action engagée, sinon militante, des acteurs APP ? Quelle posture des chercheurs eux-mêmes ? Observateurs distants, pour alimenter leur production universitaire ? Ou compagnonnage d'engagement, pour une connaissance à partir du vécu de situations et qui soit utile aux acteurs ?

Ma première contribution fut celle d'une étude pour saisir au plus près la réalité des Centres APP, au-delà ou en-deçà du discours (par ailleurs, nécessaire) de ses promoteurs. 618 réponses à un questionnaire (dont la 1/2 de formateurs et un bon 1/3 de coordonnateurs), venant en relais d'entretiens qualitatifs dans 3 Régions. Nous étions en 2007, j'avais pris un congé sabbatique pour conduire cette étude.

Outre le fait qu'elle m'a fait pénétrer dans l'intimité de centres APP, j'en conclusais, chiffres à l'appui, à deux modèles d'engagement et d'identification professionnels : celui qui se centre essentiellement sur le modèle pédagogique de l'APP (pour les 2/3) et qui coexistait avec un modèle empreint d'une vision plus militante portée par les "valeurs humanistes de l'Education Permanente" (pour 10%). Certes, ces deux modèles ne sont pas étrangers l'un à l'autre : il s'agit de "foyers" d'identification. Et la faiblesse statistique de ces derniers 10% n'est pas significative qualitativement : c'est, classiquement, le fait des "minorités actives" qui inspirent et entraînent le mouvement. Mais surtout, j'en conclusais à l'apparition, dans les Centres APP, d'une transition entre deux modèles d'individualisation. En concentré :

- une "socialisation individualisante", par un dispositif pédagogique d'imprégnation à de nouvelles normes sociales, en dégageant l'individu des modes d'empreintes collectives de la normalisation scolaire par l'expérience de la maîtrise de la conduite de ses propres apprentissages.
- et une "individualisation socialisante", par l'accompagnement de personnes abandonnées à leur condition "d'individus", "laissés pour compte" dans leur vie professionnelle et leur intégration sociale, pour les aider à tisser à nouveau leurs liens sociaux à partir de l'identification et de la mobilisation de leurs propres capacités et ressources personnelles.

Encore une fois : une tension féconde entre père et mère, entre la personnalisation du rapport pédagogique et les logiques d'insertion. Contre les discours entendus à l'époque, ceux qui tonnaient que l'individualisation et l'autoformation n'étaient pas pour les "disqualifiés", les APP apportaient la preuve du contraire !

Cette étude donnait une photographie, de la "belle époque" : celle du réseau qui comptait plus de 400 Centres. Celle qui avait développé un apprentissage collectif de tous ses membres. Mais aussi, celle qu'avait permise cette "tutelle" qu'offrait l'Etat - qui avait généralisé l'innovation lyonnaise pour en faire un de ses leviers d'intervention dans les territoires.

L'épreuve d'initiation : la véritable création du réseau

Il arrive, le plus souvent, que l'enfant ou l'adolescent veuille s'émanciper en s'affranchissant de la tutelle. Parfois, c'est le tuteur qui, brutalement, se retire. Ce fut donc ici le cas. Affranchi contraint. Encore faut-il que le jeune prétendant relève le défi : ce qui fut fait, véritable épreuve qui va forger le Réseau en acteur lui-même autonome (à l'image de ce qu'il promeut chez ses propres apprenants). Epreuve d'initiation, donc, pour le jeune adulte qui se retrouve à devoir assumer seul sa propre destinée.

Les enjeux n'étaient alors plus les mêmes, y compris pour l'enseignant-chercheur que j'étais, appartenant, de plus, au Conservatoire National des Arts et Métiers. J'ai encore en souvenir les discussions avec le pilote et animateur du Réseau qui voyait en cette honorable institution l'allié qu'il fallait au Réseau. J'avoue avoir été, dans un premier temps, dubitatif. Et pourtant : ces deux partenaires ont en partage l'existence en réseau, la pédagogie "personnalisée" (autant que faire se peut, dans un contexte universitaire, pour le Cnam), mais aussi cette ambition de promotion sociale frappée au sceau de sa devise formulée par l'Abbé Grégoire, le révolutionnaire fondateur du Cnam : "Omnes docet" (Qu'on enseigne à tous).

C'est de cette position que j'ai, à mon tour, retroussé les manches. Rien n'était écrit d'avance. Et pourtant, à travers affres et doutes chevillés au corps, le Réseau s'est alors véritablement constitué par lui-même et pour son propre compte. J'avais moi-même travaillé au début des années 80 au sein d'un réseau national (le réseau X2000) - en quelque sorte, préfiguration du modèle de réseau APP, regroupant des organismes d'origines

diverses sur l'ensemble du territoire autour de la mise-en-œuvre d'une Charte commune. Il n'a pas résisté au retrait de l'Etat en 1986 et s'est effondré comme château de cartes.

Mais le don, comme le dit Marcel Mauss, appelle le contre-don. Si le réseau s'est alors véritablement construit - c'est que la "logique utilitaire" (la garantie de prestations et de subventions par l'octroi de l'agrément APP par l'Etat) n'était pas le seul ciment des acteurs APP. C'est, du moins, l'analyse que j'en ai faite : la volonté de préserver et développer l'apprentissage collectif d'un autre mode d'intervention pédagogique a été la plus forte. La logique de l'engagement l'a emporté - celle qui fait que, à un moment donné, la coopération prend le pas sur la concurrence et le don sur le calcul. Don, contre-don : la monnaie d'échange s'est mise à circuler. Ce qui était vrai pour les membres du réseau était probablement vrai aussi pour mon engagement auprès du réseau APP.

De nouveaux enjeux

Ce qui s'est alors "initié" à travers l'épreuve réussie affronte frontalement cette question de l'âge qui "s'installe". Je veux dire : son "institutionnalisation". Entendons-nous bien sur ce terme. Si on veut dire par là que les règles, les procédures, les statuts qui construisent l'ossature de l'organisation prennent le pas sur les finalités de son existence ; si ses membres perdent leur âme et leur "vocation" dans l'unique exécution (certains diront que les Missions Locales, nées du même élan des années 70, y ont sombré) - alors, on peut dire que l'épreuve d'initiation vécue par et à travers la constitution autonome du Réseau contient les ressorts pour ne pas céder à ce fatalisme qui serait être le sort de toute organisation à l'âge adulte.

J'ai trop connu de personnes bienveillantes qui observaient les APP d'un regard d'autant plus sympathique qu'ils leur apparaissaient marginaux (et qui, sous-entendu, devaient le rester, au risque d'y perdre leur peau : "Et qu'ils ne viennent pas jouer dans la cour des grands") ... Contre ce fatalisme, le réseau en lui-même en tant qu'échanges de dons / contre-dons enserrés dans un engagement mutuel et collectif, constitue le meilleur gage. L'ADN du réseau y préserve. Il s'agit aussi d'une question de transmission. Un tel enjeu dépasse, évidemment, le réseau APP lui-même.

J'ai donc mis la main à la pâte, dans diverses commissions mises en place alors par la toute nouvelle AP-APP... apprenant souvent plus des membres du réseau que je n'avais la prétention de leur apprendre. Engagé aussi pour construire les liens entre le Cnam et le réseau APP. Certes, on est loin du compte. Constatons qu'ils ont existé a minima : au niveau logistique, au COS (Comité d'Orientation Stratégique), que j'ai présidé au nom du Cnam. Il a même donné naissance, à Mulhouse, à une véritable innovation originale, à la hauteur des défis des premières années universitaires : le "Projet Orientation, Solidarité".

Cette "main à la pâte" a aussi ses avantages : celle de voir émerger les nouvelles questions. Comme celle des "compétences", qui n'a cessé de travailler le corps social, tant dans les milieux professionnels que ceux de la formation et de la recherche, depuis surtout les années 90. Certes, les APP n'en sont pas à l'origine. Mais leur investissement dans le domaine ne tient pas essentiellement à une commande extérieure. Il surgit plus profondément dans la logique même du mode pédagogique de "personnalisation" qui oblige à épanouir, comme le bourgeon d'une fleur, toutes les dimensions d'une personne, jusqu'ici enserrées dans la représentation de savoirs comme ceux hérités, pour le meilleur ou pour le pire, des seuls bancs de l'école.

Le projet Erasmus+ Eure.K, qui vise à confronter les expériences de validation et de certification des compétences clés européennes dans différents pays européens, trouve son origine dans les questionnements même des acteurs APP. Il me permet, de plus, de replonger avec un plaisir que je ne laisserai pour rien échapper, dans l'intimité de ces pratiques APP que j'étudie actuellement, à La Réunion ou à Mulhouse. Elles redonnent tout leur éclat à la promotion sociale par le "renversement de paradigme" au long cours signifié par le concept de l'autoformation : en toute fin, c'est la personne elle-même qui construit ses savoirs, au creuset de sa propre expérience comme par la traduction qu'elle opère pour son propre compte des connaissances extérieures. Et la simple reconnaissance de ce seul fait, auprès de personnes ayant intériorisé leur propre disqualification au regard de l'image qui leur est renvoyée au miroir des institutions de la connaissance et du savoir, a des effets proprement aussi renversants que le paradigme lui-même.

Encore une fois, inclusion, ré-affiliation sociales, d'un côté et mode pédagogique, de l'autre, ont partie liée, comme père et mère pour de nouveaux enfantements.

Ouvertures

Que dire, au bout du compte, de cette aventure commune ? D'abord, qu'elle n'est pas terminée. Ensuite, que si je n'ai certainement pas été dans les clous de ce qui est classiquement attendu d'un enseignant-chercheur, j'en revendique les changements de pied et de posture (ce serait mon parti pris de jeune retraité). Même s'il reste, pour moi, une question : qu'attendent de la recherche des acteurs engagés comme ceux des APP ? De la reconnaissance ? La coopération de la recherche et de l'action ne peut se suffire d'un coup de goupillon de maîtres à penser sur des pratiques observées de leur perchoir. Question ouverte.

Enfin, plaidons pour ces révolutions lentes, à la hauteur de ce qu'annonce Erik Orsenna, dans une émission sur France Culture à l'aube de ce nouveau quinquennat : "Le vrai chantier en France, c'est notre rapport à la connaissance" (Emission "Invité du matin", le 12 Mai 2017). A quoi nous pourrions ajouter : "et son lien avec la question sociale".

Bonjour aux précurseurs et bon courage pour la suite !

APP, ENTRE "FORMATION & APPRENTISSAGE" ; UN POSITIONNEMENT CULTURELLEMENT ENCORE DECALE ?

De la liberté de se former dans les espaces d'Apprentissage que sont les APP !

Le concept d'Apprentissage⁴⁴ est relativement nouveau. Pourtant, aujourd'hui, on parle déjà de pratiques et de territoires d'Apprentissage. Si dans "*le monde de la formation*", le **stagiaire** doit s'adapter à l'offre de formation, dans celui de l'Apprentissage, ce sont « *les acteurs du savoir* » qui construisent et qui animent, sur leur territoire, de nouveaux écosystèmes de formation au profit de communautés d'**apprenants**. Cette révolution copernicienne participe au développement de la politique européenne : « *apprentissage tout au long de sa vie* ». Cette approche innovante peut offrir à chacun d'entre nous, de nouvelles occasions d'interagir et d'apprendre ; formelle et informelle, individuelle et collective, en présence et à distance, etc.... Cette révolution de « *l'apprendre autrement* »⁴⁵ est portée par la digitalisation accélérée de notre société cognitive et trouve, aujourd'hui, sa traduction dans le nouveau cadre légal.

Parmi, les différentes conditions de mise en œuvre durable de pratiques d'Apprentissage figure en bonne place la reconnaissance de la liberté de l'apprenant ! Le mot « liberté » est peut-être un peu fort, mais il marque la rupture entre les dispositifs qui ont pour objectif de *former* les personnes et ceux qui créent les conditions favorables pour que les personnes puissent *se former*. Dans cette deuxième assertion, l'individualisation des parcours, associée à la personnalisation de l'accompagnement, crée les conditions d'une autorégulation autonomisante. Cette autorégulation, relative et progressive, des apprentissages par les apprenants eux-mêmes, prend forme dans leur motivation à produire et à interagir.

Parmi les acteurs de l'apprentissage, les **Ateliers de Pédagogie Personnalisée**, dont l'ADN tourne autour de l'autoformation accompagnée, sont en première ligne, et cela, depuis leur création dans les années 1986⁴⁶. Entre la date de création et les années 2008, l'Etat a subventionné une bonne partie de l'activité des APP. Ce mode financement a permis aux équipes de développer qualitativement et quantitativement l'activité des 450 APP (pic attesté successivement par IOTA+, puis par l'Algora). Cette montée en charge s'est faite en contre-point marginal, voire original, voir paradoxalement dérangeant, de l'ensemble des acteurs du champ de la formation professionnelle centrés sur « la gestion de stage » conformément aux attentes de la majorité des financeurs.

En 2008, l'Etat décide de généraliser le financement des actions de formation sur appel d'offre. Aussi, dans un souci de cohérence, pour ne plus être à la fois « *juge et partie* », l'Etat se désengage de la tutelle du réseau et oblige brutalement les APP à se positionner sur des logiques de marché centrées quasiment sur le modèle « Stage ». Ce modèle est marqué par une unité de lieu, de temps et d'action. On pourrait qualifier le stage comme une action unimodale. Elle est peu compatible avec un exercice réel de la liberté de l'apprenant, lié à une réponse pédagogique flexible, voire sur mesure ! Cette nouvelle donne a créé, de fait, une crise au sein du réseau ; crise économique doublée d'une crise identitaire où une partie des décideurs des organismes porteurs d'APP, dans des contextes tendus, n'ont pas pu, n'ont pas su, n'ont pas voulu affirmer l'APP comme un acteur original d'Apprentissage ! C'est-à-dire, de mettre clairement « en avant » l'autoformation accompagnée comme une innovation majeure et efficace, en résonance, à la fois avec les nouveaux

⁴⁴ L'**apprentissage** est un néologisme qui définit une attitude et des pratiques individuelles et collectives. C'est la volonté de rester en phase avec son écosystème. Elle exprime une volonté d'apprendre et d'apprendre ensemble à quatre niveaux : individuel, organisationnel, inter-organisationnel et sociétal. C'est la démarche utilisée par les organisations apprenantes. Source Wikipédia - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Apprentissage>*

⁴⁵ Voir le Blog «Apprendre autrement» tenu par Denis Cristol - <http://4cristol.over-blog.com/>

⁴⁶ Référence livre «Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou l'autoformation accompagnée en actes» collectif coordonné par P. Carré & M. Tétart – Collection Savoir & Formation – Edition L'Harmattan

comportements des apprenants, et aussi, avec les attentes en termes de nouvelles compétences⁴⁷. Malgré la volonté de nombreuses équipes d'APP et de responsables d'organismes de formation (GRETA, Association, CFPPA, CCI et autres), seuls 150 APP ont « résisté » à ce contexte réglementairement défavorable. Contre vent et marée, ils ont maintenu et adapté des pratiques communes d'accompagnement formatif, avec un cahier des charges à la fois affirmé et rénové, autour de l'APapp.

La dimension économique, et du coup, la mise en concurrence de réseaux de partenaires, nous semble-t-il, n'expliquent pas tout ! La liberté de l'apprenant n'est pas reconnue au même niveau par tous les acteurs de la formation. Même si la réforme de la formation professionnelle de 2014 encourage l'innovation pédagogique, le stage reste culturellement aujourd'hui la référence. Mettre en place des actions de formation, avec une date de début et une date de fin, un programme avec des mêmes objectifs pour les stagiaires fréquentant les mêmes lieux avec un emploi du temps figé, apparaît toujours comme la recette première des actions de formations professionnelles. Cette description, certes caricaturale, qui fait l'impasse sur de nombreuses et intéressantes pratiques ouvertes de formation, interroge malgré tout notre rapport culturel aux savoirs, en particulier ceux des décideurs. Le modèle de l'école, avec un lieu pour transmettre un contenu, domine toujours largement, y compris dans le secteur de la formation professionnelle.

Dans un article publié en 2013⁴⁸ sur l'émergence des « **Massives Open Online Course** » ou MOOC et leurs conséquences sur le paysage de la formation impacté par l'usage du numérique au plan mondial, Marcel Lebrun apporte un éclairage intéressant sur la manière différenciée qu'ont les acteurs latins (plutôt de culture marquée historiquement par l'exercice la religion catholique), et les acteurs anglo-saxons (religion protestante) d'organiser le rapport aux savoirs

Extrait

Mais que sont ces compétences ? *L'approche cognitive (basée sur l'appropriation des savoirs et savoir-faire, qui ne connaît pas la taxonomie de Bloom) y est complétée par des éléments qui touchent davantage aux comportements, aux attitudes, à la manière d'anticiper, de se mettre en projet : les savoir-être et savoir-devenir. Ces « compétences » qui sortent bien souvent du giron des disciplines purement académiques, qui sont également censées se développer toute la vie durant, qui font rarement l'objet d'un apprentissage formel ... en prennent un statut de transversalité : compétences transversales, fuzzy compétences ou encore compétences LLL (Life Long Learning).*

L'Europe les définit dans son cadre de référence *qui date déjà de 2006. Elles sont reliées à l'esprit critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, le travail en équipe, la gestion de projets, l'évaluation des risques, la prise de décision ...* **Mais où et quand formons-nous les apprenants à ces compétences ? Comment validons-nous les étapes de leur développement et allons-nous octroyer les certificats devenus badges ? L'approche du Learning by doing suffit-elle ou alors ces compétences doivent-elles faire l'objet en amont d'un apprentissage à part entière et en aval d'une opération d'appropriation et de réflexivité, d'un retour vers l'humain et ses environnements ? Les connaissances devenues numériques sont à compléter par un humanisme numérique toujours à construire.**

A cet égard, il est intéressant de retourner plusieurs siècles en arrière à l'époque de l'invention du livre (une fabuleuse invention qui allait permettre déjà la diffusion des connaissances). L'approche « catholique » prônait l'importance d'avoir un clerc, un prêtre, un professeur qui fasse la lecture et délivre les « saints savoirs » et leur interprétation du haut de la chaire « ex-cathedra ». Luther montre le livre comme un moyen d'accès direct à cette connaissance par tout un chacun. A l'heure actuelle, les anglo-saxons (pour aller vite) prônent une éducation moins inféodée aux Textbooks ou aux Massive Open Online Courses (tous deux considérés comme des ressources parmi d'autres) pour l'ouvrir à des temps et des espaces davantage consacrés aux activités et aux interactivités :

⁴⁷ Certifications CléA - <https://www.certificat-clea.fr/>

⁴⁸ « Les MOOC : entre mirage technologique et virage pédagogique ... le retour ! » - Marcel Lebrun

*les anglicismes Problems Based Learning, Flipped Classrooms, Peer Review voir Connectivist MOOC... nous viennent de ces horizons. **Sommes-nous prêts à refonder l'école alors qu'elle n'a pas encore été « réformée » ?** Entre modes transmissifs et socio-constructivistes, **avons-nous compris que c'est à une révolution ouverte, complète, profonde, inscrite dans la durée (de l'école fondamentale au supérieur en continuant vers l'apprentissage toute la vie durant) que ces livres devenus MOOC nous convient ?***

A la lecture de cette argumentation, on pourrait retenir que tous les acteurs de la formation ne projettent pas le même degré d'initiative potentiel des personnes apprenantes dans des dispositifs formels. Très clairement, il s'agit d'un fondamental APP qui, dans la culture professionnelle actuelle en France, n'est pas pleinement partagé et reste, en partie, décalé. C'est peut-être une explication d'une reconnaissance nuancée des services APP sur leur territoire par les financeurs : Régions, Collectivités, Entreprises, OPCA, Pôle Emploi, Agefiph, etc...

Le paysage est en train de changer. En août 2014, la publication du décret sur la FOAD⁴⁹ ré-éclairait l'exercice de la liberté de l'apprenant, et donc sa responsabilité, en lui reconnaissant légalement le droit de poursuivre une partie, ou la totalité, de son parcours de formation, sans la présence continue de ses formateurs. De fait, le législateur conforte l'activité d'autoformation accompagnée comme une des modalités de déroulement d'un parcours de formation formelle. Pour les APP, il s'agit d'un appui majeur dans la sécurisation des financements et d'une ouverture importante pour vendre de nouvelles prestations sur des champs diversifiés. En Janvier 2016, le CNEFOP publiait la première liste des certifications des organismes de formations reconnues nationalement. Parmi tous ces certifications, le label APapp/AFNOR apparaît comme le seul à la fois label qualité et label pédagogique. Il spécifie les conditions d'exercices de la liberté des apprenants au sein de l'APP proposant un mixte d'activités d'apprentissage contraintes, souples et libres⁵⁰.

Après avoir vécu, une période excitante d'expansion créative, suivi d'un temps de récession stressant, le réseau des APP, fort de son cahier des charges et de son label, aborde un troisième cycle de nouveau positif. En 2017, le réseau des APP, en renforçant son maillage territorial, participe pleinement, avec ses partenaires, à la mise en place d'écosystèmes innovants de parcours formation FOAD, dite multimodale.

⁴⁹ Chronique "Droit devant ; de nouvelles règles pour la formation à distance - JP Willems pour le FORCO
<http://forconet.forco.org/jpwillems/20140915/site/>

⁵⁰ Repris de travaux de Jacques Dubois publié sur son blog <http://prodageo.wordpress.com> – Dijon
<https://prodageo.wordpress.com/2016/04/02/evolutions-de-la-foad-questions-despace-et-de-temps/>

Pourquoi je me suis investie dans les APP

Tout mon itinéraire professionnel dans le champ de la formation a été marqué par un engagement sur des thèmes d'actualité des années 1970 à 2015 :

- Les apprentissages par l'action qui m'ont engagé sur la voie de l'ingénierie pédagogique tout d'abord, puis de l'ingénierie de la formation puis de l'ingénierie des compétences et enfin de l'ingénierie des parcours
- L'articulation des situations de formation et de travail ou de mise en œuvre de compétences
- La question des compétences génériques sont issues de travaux développés au Québec (1970) puis des capacités clés transversales (symposium OCDE- novembre 1988) puis aux 15 « soft skills » concernant le travailleur du futur (Eurotechnet- septembre 1989) et enfin les compétences sociales et relationnelles
- Un glissement de l'éducation populaire vers l'éducation permanente dont les terrains et les modes d'action étaient très proches puis vers l'éducation tout au long de la vie
- L'accompagnement en formation qui s'est peu à peu imposé à l'occasion de la sortie de la « stagification » : aux stages ont succédé peu à peu les formations action puis modulaires, puis individualisées, et enfin ouvertes et à distance. L'approche du sujet en formation, qualification, insertion est devenue globale, et la formation s'est trouvée élargie à la socialisation
- L'individualisation de la formation et ses corollaires : le projet, le contrat, et l'accompagnement
- La nécessaire réflexivité qui développe des capacités métacognitives
- La montée en puissance des ressources et technologies numériques qui facilitent l'accès de tous à la formation
- La prise en compte des acquis expérientiels et à leur reconnaissance

Aussi ai-je rencontré les APP dès 1985 avec un grand intérêt. J'y ai trouvé ce qui m'intéressait en termes d'ingénierie de formation

- L'articulation dans le cadre d'un parcours de formation entre le sujet apprenant, son expérience, sa motivation et ses compétences métacognitives (déjà là ou à développer) et une organisation formative qui va être développée et proposée (ingénierie de formation) au service du développement de son autonomie cognitive
- L'articulation de la formation et de la socialisation
- L'Autoformation dirigée et accompagnée
- Le réseau comme composante constitutive du « modèle » APP
- **L'apprendre à apprendre** et la valorisation des **qualités réflexives fondamentales de l'acte d'apprendre**

La valeur émancipatrice de la connaissance, de l'empowerment personnel et du collectif est portée haut et fort par les APP depuis sa création et lui a sans doute permis de traverser le temps.

J'ai toujours été sensible à la dimension d'idéal portée par les APP « faire dans les app ce qu'on ne peut pas faire ailleurs » créer des liens entre l'intime, le professionnel, le formatif »

Et dans le même temps j'ai toujours « milité » auprès de l'APP pour une ingénierie partagée par l'ensemble du réseau et des acteurs pour lutter contre l'impression d'hétérogénéité des APP entre eux.

Avoir travaillé en 1980 avec Bertrand Schwartz m'avait confrontée à la dimension de l'idéal qui incitent chacun des acteurs à faire au mieux ou mieux qu'ailleurs mais seul au risque de réinventer « le fil à couper le beurre » là une capitalisation existe et crée cette l'homogénéité dont les acteurs prescripteurs et apprenants avaient besoin. Pour se situer et situer les APP

Et sans doute ai-je contribué à travers des groupes de travail à renforcer

- Une communication sur des pratiques plus homogénéisées
- La prise en compte des acquis expérientiels à travers un portfolio APP qui les nomment et permet de les enregistrer dans un dialogue avec l'équipe pédagogique
- Le nécessaire renforcement des liens entre le contrat, le parcours de formation et les ressources pédagogiques

Ce qui caractérise selon moi les APP et Appepistes

1. Les APP ont su jouer pendant 30 ans avec l'innovation et dans le même temps construire une solide structuration pédagogique et une forte culture de la personnalisation.

L'innovation était pédagogique en appui sur le parcours de formation, le contrat tripartite, la personnalisation. Mais la démarche pédagogique APP (décrite dans un cahier des charges et reposant sur 7 fondamentaux) est restée particulièrement adaptée aux personnes « fragilisées », qui ont besoin, à un moment donné, d'augmenter leur capacité à affronter le monde social et professionnel.

L'innovation était sociale : elle permet de reprendre une dynamique d'apprentissage qui vient sécuriser leur propre parcours personnel et professionnel avec un accompagnement qui peut couvrir les différentes sphères de vie de l'apprenant.

Et l'innovation est territoriale : le territoire, du fait de la proximité des dynamiques locales et des attentes des populations, a été d'emblée un des lieux privilégiés d'inscription des APP.

Et c'est dans cet ancrage territorial que les APP ont développé la personnalisation de la formation comme une modalité pédagogique pertinente pour redonner confiance à toute personne dans ses propres capacités à apprendre.

2. Les APP ont aussi contribué à garantir l'égalité de tous dans l'acquisition des compétences de base défendue comme condition pour l'exercice d'une citoyenneté économique, sociale, politique et culturelle allant jusqu'à la validation des Compétences Clés Européennes.
3. Dans les APP, la compétence formative est dans le collectif : les équipes sont à la base de la reprise de la dynamique d'apprentissage des apprenants.
4. Le réseau est sa force : réseau horizontal de la famille des Appépistes : formateurs qui appartiennent à une famille, des formés qui font partie de la famille et contribuent à l'agrandir et réseau vertical de l'ancrage territorial.

En final je dirais que mon engagement actuel dans le champ des apprentissages tout au long de la vie en tant que vice-présidente du comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie (www.cfel.org) participe de ce même engagement pour toutes les formes d'apprentissages formels ou non, à tout âge de la vie ; sous toutes ses formes et leur reconnaissance qu'elle soit sociale, économique ou académique. Et les APP sont dans le même engagement.

Ces 30 ans d'histoire, de développement et d'innovation démontrent l'engagement, la persévérance, la probité et l'altruisme des membres d'un réseau.



Editions APapp

Juin 2017

Contributeurs

Marie Boucon, Virginie Chabanaïs, Evelyne Deret, Fanny Doerr, Myriam Lefauqueur,
Muriel Marseglia, Laurence Martin, Nicole Marty, André Moisan, Maurice Monoky,
Jean Vanderspelden, Christophe Wambst

Le comité de rédaction

Marie-Anne Corbin
Michel Marchand
Michel Tétart

Coordination

Marie-Anne Corbin et Laure Pillias

